









PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT DE ROSSO



PLAN DE GESTION DE L'AFFLUX DES TRAVAILLEURS DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT DE ROSSO

RAPPORT FINAL

Octobre 2021

PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT DE ROSSO

PLAN DE GESTION DE L'AFFLUX DES TRAVAILLEURS DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT DE ROSSO

SOMMAIRE

| RESUME EXECUTIF | |
|---|----|
| LISTE DES TABLEAUX ILLUSTRATIONS ET CARTES | 8 |
| LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS | 9 |
| I. INTRODUCTION | 10 |
| 1.1 Contexte de l'étude | |
| 1.2 Objectifs de l'étude | |
| 1.3 Consistance de la mission | |
| II. APPROCHE METHODOLOGIQUE | |
| 2.1 Dialogue permanent avec l'UGP | |
| 2.2 Revue documentaire | |
| 2.3 Elaboration des outils de collecte des données | |
| 2.4 Mission de terrain et consultation des parties prenantes | |
| 2.5 Traitement des données | |
| 2.6 Contenu du rapport | |
| III. COMPOSANTES, DESCRIPTION TECHNIQUE ET FINANCEMENT DU PROJET | |
| 3.1. Composantes du projet | |
| 3.2. Description technique du projet | |
| 3.3. Financement du projet | |
| IV.CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET ETAT DES LIEUX DE LA ZONE DU PROJET | |
| 4.1 Localisation et zone d'influence du projet | |
| 4.2 Populations et services sociaux de base | |
| 4.2.1. Populations | |
| 4.2.2. Services sociaux de base | |
| 4.2.3. Principales activités economiques | |
| V. SYNTHESE DES CONSULTATIONS | |
| VI.CADRE JURIDIQUE RELATIF A LA GESTION DES AFFLUX MIGRATOIRES | |
| 6.1 Cadre juridique relatif à l'emploi et la gestion des afflux migratoires en Mauritanie | |
| 6.2 Cadre juridique relatif à la gestion des afflux migratoires au Sénégal et à l'emploi | |
| VII. ESTIMATION ET CARACTERISATION DE L'AFFLUX DES TRAVAILLEURS | |
| 7.1 Estimation de l'afflux de travailleurs | |
| 7.2 Caractérisation de l'afflux | |
| 7.2.1. Migration pour la recherche d'emploi | |
| 7.2.2 Migration opportuniste | |
| 7.2.3 Périodes d'afflux | |
| 7.3 Sources d'afflux | |
| 7.4 Lieux d'afflux | |
| VIII. IMPACTS ET RISQUES POTENTIELS LIES A L'AFFLUX DES TRAVAILLEURS | 44 |
| 8.1 Impacts positifs | 44 |
| 8.2 Impacts négatifs potentiels | 44 |
| 8.2.1 Conflits sociaux entre résidents et migrants | |
| 8.2.2 Criminalité, comportements illicites, perception de l'insécurité par la communauté | 45 |
| 8.2.3 Propagation de certaines maladies, y compris les MST | |
| 8.2.4 Travail des enfants | |
| 8.2.5 Violence fondée sur le genre | |
| 8.2.6 Insécurité routière | |
| 8.2.7 Hausse des prix des biens et des services | |
| 8.2.8 Pression sur les infrastructures et les ressources (eau, foncier, etc) | |
| 8.2.9 Occupation anarchique de l'espace public | |
| 8.2.10 Drogue, alcoolisme et prostitution | |
| X / II Degradation des valeurs et des mours | 47 |

| IX.MESURES DE MITIGATION DES IMPACTS NEGATIFS IDENTIFIES | 40 |
|--|---------------|
| 9.1 Mesures d'atténuations des conflits sociaux entre autochtones et travailleurs allochtones | |
| | |
| 9.2 Mesures d'atténuation de la criminalité, des comportements illicites et de la perception de l' | |
| par la communauté | |
| 9.3 Mesures de prévention de la propagation des maladies transmissibles | |
| 9.4 Mesures de prévention du travail des enfants | |
| 9.5 Mesures de prévention des discriminations et des violences basées sur le genre | |
| 9.6 Mesures d'atténuation de l'insécurité routière | |
| 9.7 Mesures d'atténuation de la hausse des prix des biens et des services | 49 |
| 9.8 Mesures d'atténuation de la pression sur les infrastructures et les ressources (eau, foncier, et | |
| 9.9 Mesures d'atténuation de l'occupation anarchique de l'espace public | |
| 9.10 Mesures d'atténuation de la vente de drogue, de l'alcoolisme et de la prostitution | |
| 9.11 Mesures d'atténuation de la dégradation des valeurs et des mœurs | |
| X. STRATEGIE DE GESTION DE L'AFFLUX DES TRAVAILLEURS | |
| 10.1 Mise en place d'une Commission Locale d'Aide au Recrutement de la Main d'Œuvre Non Qu | |
| (CLARMONQ) | |
| 10.2 Activités de sensibilisation et campagne de communication | |
| 10.3 Logement des travailleurs par l'entreprise | |
| 10.4 Renforcement de l'équipe de performance sociale de l'UGP | 55 |
| 10.5 Recrutement de relais communautaires | 55 |
| 10.6 Promouvoir l'approvisionnement local | 56 |
| 10.7 Autres actions | 56 |
| XI.PARTIES PRENANTES CLES ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE G | ESTION |
| DE L'AFFLUX DES TRAVAILLEURS | 57 |
| XII. BUDGET PREVISIONNEL | 61 |
| XIII. SUIVI ET EVALUATION | 62 |
| ANNEXES | |
| Annexe 1 : Code de conduite à signer par tous les acteurs du projet | |
| Annexe 2 : Liste des acteurs rencontrés en Mauritanie | |
| Annexe 3 : Liste des acteurs rencontrés au Sénégal | |
| Annexe 4 : Guide d'entretien institutionnel | |
| Annexe 5 : Guide d'entretien communautaire | |
| Annexe 6 : Questionnaire administré à l'Entreprise | |
| Annexe 7 : Guide d'entretien avec l'UGP | |
| Annexe 8 : Répertoire de quelques associations à Rosso Mauritanie | |
| Annexe 9 : Répertoire de quelques associations à Rosso Sénégal | |
| Annexe 10 : Feuilles de présence des réunions de consultation | |
| Annexe 12 : Compte rendu de la réunion de restitution du rapport provisoire tenu le 18 mai 2021 | |
| Mairie de Rosso Sénégal | |
| Annexe 13 : Compte rendu de la réunion de restitution du rapport provisoire tenu le 19 mai à la | |
| Rosso Mauritanie | |
| Annexe 14 : Questionnaire complémentaire adressé à l'Entreprise | |
| Annexe 15 : Feuilles de présence aux réunions de restitution | |
| Ailliere 13 . Legilles de hieselice aux legillolis de lestitution | |

RESUME EXECUTIF

Dans le cadre de la construction du pont de Rosso devant permettre de relier plus facilement la Mauritanie et le Sénégal, les gouvernements de la République du Sénégal et de la République Islamique de Mauritanie, ont décidé, conformément aux exigences de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en matière de sauvegardes environnementales et sociales, d'élaborer, de manière inclusive et participative, un Plan de Gestion de l'Afflux des Travailleurs, censé prévenir ou atténuer les risques sociaux que présente un tel afflux.

Le projet, d'un coût global de 87 millions d'euros, financé par les Etats de la Mauritanie et du Sénégal accompagnés par la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et l'Union Européenne, est constitué de quatre composantes dont la principale est la construction du pont d'une longueur de 1.461 ml.

La zone du projet est la région transfrontalière constituée des deux villes sœurs de Rosso Mauritanie et Rosso Sénégal. Elle est située le long du Fleuve Sénégal sur lequel le pont doit être construit.

Il s'agit d'une zone très peu dotée en équipements sociaux de base avec une capacité d'accueil très limitée pour ne pas dire inexistante.

Ce sont deux villes à forte tradition migratoire du fait de leur position géographique transfrontalière où les activités principales tournent autour du commerce et de l'agriculture.

La durée totale des travaux confiés à l'Entreprise chinoise Poly Changda est de 30 mois.

La consultation des parties prenantes a permis de constater les éléments suivants :

- Les acteurs rencontrés n'avaient pas vraiment réfléchi à l'idée d'élaborer un plan de gestion de l'afflux des travailleurs mais ont tout de suite perçu la pertinence de l'étude eu égard effectivement aux multiples risques sociaux que pose un projet d'une telle envergure ;
- Les parties prenantes consultées ont toutes dans l'ensemble salué la nécessité de réaliser un tel projet qui va permettre de faciliter et de dynamiser les échanges entre les deux pays ;
- Concernant la gestion de l'afflux des travailleurs, il a été recommandé de favoriser la main d'œuvre locale dans le recrutement et de mener des campagnes de sensibilisation autour des risques sociaux posés par l'afflux de migrants.

La réalisation d'un tel projet va certes avoir des retombées positives pour les deux villes de Rosso et les deux pays, mais aussi des impacts négatifs auxquels il convient de réfléchir et proposer une stratégie de gestion. L'idée est dans un premier temps d'essayer autant que possible de limiter l'afflux des populations, mais étant donné que cet afflux est inévitable, de proposer des mesures de mitigation pour en minimiser les effets néfastes.

Les besoins en main d'œuvre estimés par l'Entreprise en charge des travaux de construction du pont s'élèvent à **750 personnes dont 700 personnes** pour les travaux de construction du pont et 50 pour les travaux de construction et les services de fonctionnement de la base-vie et de la base chantier de ladite entreprise. Les travaux d'aménagements connexes vont mobiliser au total **500** personnes selon les données fournies par le projet dont **250** pour les travaux connexes en cours à Rosso Mauritanie et **250** pour les travaux connexes au Sénégal.

Au total, les besoins en personnel pour l'ensemble des travaux sont de 1.250 personnes.

De l'expérience tirée des autres projets et des études menées par la SFI, il est estimé que chaque emploi formel génère 3 à 10 personnes supplémentaires. Dans le cadre de ce projet, nous allons considérer que chaque emploi va attirer 6 personnes de plus. Partant de ce postulat, les projections d'afflux de population pour ce projet sont estimées à environ 7.500 personnes réparties dans le temps et dans les zones géographiques avec plus de personnes attendues à Rosso Mauritanie qu'a Rosso Sénégal dans la mesure où Rosso Mauritanie abritera les bureaux principaux de l'entreprise.

Les 7.500 personnes ne viendront pas d'un seul coup. Le pic sera atteint dès le début du chantier, et au fur et à mesure que les travaux avancent, le nombre de personnes diminuera car celles qui ne trouveront pas d'opportunité rentreront là d'où elles viennent parce que n'ayant plus de ressources suffisantes pour rester. De plus, de bouche à oreille, cela va décourager l'arrivée de nouveaux migrants car ceux qui rentreront vont informer les autres candidats à la migration.

Le pic va durer deux à trois mois avant de diminuer progressivement. Vers la fin de la 1^{ère} année du chantier, le nombre de migrants va sensiblement diminuer pour se stabiliser. Seuls les migrants qui auront trouvé des opportunités de travail resteront.

Cet afflux de migrants à la recherche d'emploi ou de migrants opportunistes vers les deux villes de Rosso présente les risques sociaux suivants :

- Conflits sociaux entre autochtones et nouveaux migrants ;
- Criminalité, comportements illicites et perception de l'insécurité par la communauté;
- Propagation des Maladies Sexuellement Transmissibles ;
- Travail des enfants ;
- Violences basées sur le genre ;
- insécurité routière ;
- Augmentation irrégulière des prix des biens et des services ;
- Pression sur les infrastructures et les ressources (eau, foncier, etc...)
- Occupation anarchique de l'espace public ;
- Drogue, alcoolisme et prostitution ;
- Dégradation des valeurs et des mœurs.

Pour mitiger ces risques sociaux, il existe un ensemble d'actions complémentaires à mener et dont les principales sont les suivantes :

- ✓ Mettre en place un comité local d'aide au recrutement qui devra être transparent et fonctionnel ;
- ✓ Favoriser les autochtones dans le recrutement ;
- ✓ Mener des campagnes de sensibilisation sur les risques sociaux liés à l'afflux des travailleurs ;
- ✓ Utiliser ou impliquer les associations locales dans les activités de sensibilisation ;
- ✓ Aider les entrepreneurs locaux à se formaliser et ainsi devenir des fournisseurs du projet
- ✓ Concevoir et dérouler un plan de communication clair ;

- ✓ Développer un plan continu d'engagement des parties prenantes ;
- ✓ Prendre en compte les préoccupations des populations en mettant en œuvre le mécanisme de gestion des plaintes inclus dans le Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) ;
- ✓ Renforcer l'équipe de performance sociale de l'UGP parce qu'en phase travaux, le suivi des activités va requérir plus d'agents ;
- ✓ Mettre en place un dispositif de suivi évaluation géré par l'UGP;
- ✓ Renforcer les capacités des acteurs institutionnels (mairie, services de sécurité et services techniques déconcentrés) afin qu'ils puissent mieux prendre en charge la problématique ;
- ✓ Essayer d'insérer dans le projet autant que possible les PAP;
- ✓ Renforcement les patrouilles de police autour des zones d'afflux ;
- ✓ Traiter immédiatement les cas de comportement illicite ;
- ✓ Sanctionner de façon exemplaire en cas d'écart afin de prévenir les autres abus ;
- ✓ Ne jamais faire de recrutement autour du chantier ou autour de la base vie ;
- ✓ Recruter parmi les habitants ou résidents de la zone prioritaire d'emploi ;
- ✓ Renforcer les équipements socio-économiques de base des deux villes de Rosso.

Pour la réalisation de cette étude, la démarche méthodologique a tourné principalement autour des étapes suivantes :

- Echanges avec l'UGP;
- Revue documentaire ;
- Elaboration d'outils de collecte des données ;
- Mission de terrain pour consulter les parties prenantes ;
- Traitement des données recueillies ;
- Production du présent rapport.

La mise en œuvre de telles actions requiert la mise en place d'un budget minimal évalué à 122.000 euros. Aussi, il est prévu un autre budget additionnel et optionnel de 120.000 euros pour une mise en œuvre optimale du plan de gestion de l'afflux des travailleurs.

LISTE DES TABLEAUX ILLUSTRATIONS ET CARTES

| Liste d | es ta | hl | leaux |
|---------|-------|----|-------|
| LISTC G | C3 ta | V | Cuux |

| Tableau 1 : Composantes du projet | 17 |
|--|---------|
| Tableau 2 : Coût du projet par composante | 19 |
| Tableau 3 : Sources de financement du projet | 19 |
| Tableau 4 : Synthèse des consultations Mauritanie | 27 |
| Tableau 5 : Synthèse des consultations au Sénégal | 33 |
| Tableau 6: Besoins totaux en main d'œuvre du projet | 40 |
| Tableau 7: Localités de la zone prioritaire d'emploi | 53 |
| Tableau 8: Calendrier de mise en œuvre du plan d'actions pour l'atténuation des impacts ne | égatifs |
| potentiels de l'afflux de travailleurs | 58 |
| Tableau 9 : Budget prévisionnel | 61 |
| | |
| Liste des cartes | |
| Carte 1 : Localisation de la Zone du projet | |
| Carte 2 : Zone polarisée par le projet | 21 |
| Carte 3: Zone d'emploi prioritaire Mauritanie | 54 |
| Carte 4: Zone d'emploi prioritaire Sénégal | 54 |
| | |
| Liste des illustrations | |
| Illustration 1 : Illustration du pont sur le fleuve Sénégal | 18 |
| Illustration 2 : Profil en travers de l'ouvrage | 18 |
| Liste des photos | |
| Photo 1 : Consultation avec des représentants d'associations de femmes à Rosso Mauritanie | 32 |
| Photo 2 : Consultation avec des représentants d'associations de jeunes à Rosso Mauritanie | 32 |

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| ANG | | Acteur Non Gouvernemental | | |
|-------------|---|---|--|--|
| BAD | | Banque Africaine de Développement | | |
| BEI | • | Banque Européenne d'Investissement | | |
| BIT | • | Bureau International du Travail | | |
| ВТР | | Batiments et Travaux Publics | | |
| CCC | • | Cadre de Concertation Communale | | |
| CEDEAO | • | | | |
| | • | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest | | |
| CHU | : | Centre Hospitalier Universitaire | | |
| CIRAD | : | Centre de Coopération internationale en Recherche Agronomique pour le Développement | | |
| CITES | : | Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore menacées d'extinction | | |
| CLARMONQ | : | Comité Local d'Appui au Recrutement de la Main d'œuvre Non Qualifiée | | |
| CSS | : | Compagnie Sucrière Sénégalaise | | |
| DAO | : | Dossier d'Appel d'Offres | | |
| DREEC | : | Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classées | | |
| EIES | : | Etude d'Impact Environnemental et Social | | |
| EPI | : | Equipement de Protection Individuelle | | |
| FAO | : | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | | |
| GIE | : | Groupement d'Intérêt Economique | | |
| GPF | : | Groupe de Promotion Féminine | | |
| HSE | : | Hygiène Sécurité Environnement | | |
| MEDD | : | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable | | |
| NES | : | Norme Environnementale et Sociale | | |
| NTIC | : | Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication | | |
| OIT | : | Organisation Internationale du Travail | | |
| OMS | : | Organisation Mondiale de la Santé | | |
| ONG | : | Organisation Non Gouvernementale | | |
| PAP | : | Personne Affectée Par le Projet | | |
| PCFJ | • | Postes de Contrôle Frontaliers Juxtaposés | | |
| PGAT | : | Plan de Gestion de l'Afflux des Travailleurs | | |
| PK | • | Point Kilométrique | | |
| QSE | • | Qualité Sécurité Environnement | | |
| RAMSAR | : | Convention sur les Zones Humides | | |
| RGPH | : | Recensement Général de la Population et de l'Habitat | | |
| SNDD | : | Stratégie Nationale de Développement Durable | | |
| SNTI | : | Société Nationale des Tomates Industrielles | | |
| SMIG | | Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti | | |
| SIDA | • | syndrome d'immunodéficience Acquise | | |
| SSI | | Systèmes de Sauvegardes Intégrés | | |
| TDR | | Termes de Référence | | |
| UE | | Union Européenne | | |
| UGP | | Unité de Gestion du Projet | | |
| UNCCC | : | Convention des nations unies sur les changements climatiques | | |
| UNCCD | | Convention des nations unies sur la lutte contre la désertification | | |
| VIH | | Virus de l'immunodéficience Humaine | | |
| ZIP | | Zone d'Influence du Projet | | |
| 4 11 | | Zone a mindence du l'Tojet | | |

I. INTRODUCTION

1.1 Contexte de l'étude

Les Gouvernements de la République Islamique de Mauritanie et de la République du Sénégal ont reçu, de la Banque Africaine de Développement (BAD), des prêts, et de l'Union Européenne (UE), une subvention en vue du financement du Projet de Construction du Pont de Rosso. En plus de ces ressources, le Sénégal a obtenu un prêt de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour compléter sa contribution au financement du projet.

La construction d'un pont sur le Fleuve Sénégal à Rosso soutenue par la mise en place de mesures de facilitation des transports et du transit devrait permettre une augmentation très sensible du trafic des voyageurs et des marchandises entre les deux Etats et le développement des activités de transport le long des corridors transafricains d'une part, et entre l'Europe et l'Afrique Subsaharienne, d'autre part.

L'objectif sectoriel du projet est l'amélioration du niveau de service du corridor Nouakchott – Dakar en vue de promouvoir les échanges commerciaux sur les axes routiers transafricains.

L'objectif spécifique du projet est :

- de promouvoir les échanges commerciaux Inter États, en particulier, entre la Mauritanie et le Sénégal;
- d'améliorer la fluidité du trafic sur le corridor Tanger- Lagos et ses ramifications routières;
- de réduire les temps et les coûts de transport ;
- d'améliorer les conditions de vie des populations de la zone d'influence du projet.

Destinée à faciliter la fluidité du transport des personnes et des biens, la réalisation d'un tel ouvrage à Rosso sur le Fleuve Sénégal constitue un impératif de développement économique et social pour la Mauritanie et le Sénégal.

Sur le plan environnemental, le projet est classé en catégorie 1, compte tenu du type de travaux à entreprendre (construction d'un pont sur le Fleuve Sénégal), de son envergure et des impacts potentiels directs et indirects qu'il peut engendrer.

La réalisation du projet va inéluctablement attirer des populations autour des deux rives du Fleuve pour chercher du travail et cela ne sera pas sans conséquence sur le milieu humain.

En conformité avec les exigences environnementales et sociales de la BEI, et en vertu de l'Accord de financement qu'elle a signé avec le gouvernement du Sénégal dans le cadre de ce projet, un plan de Gestion de l'Afflux des Travailleurs doit être élaboré et mis en œuvre pour prévenir et / ou atténuer les futurs impacts sociaux négatifs et optimiser les impacts positifs pouvant résulter de l'afflux de travailleurs. Ce Plan devra s'appliquer sur l'ensemble du Projet.

1.2 Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette présente étude est d'élaborer de manière participative et inclusive le Plan de Gestion de l'afflux des travailleurs dans le cadre du projet de construction du Pont de Rosso.

Compte tenu des risques et des possibilités d'immigration induite par le projet, ce présent Plan de gestion de l'afflux a été préparé pour le projet de construction du pont de Rosso afin d'atteindre les objectifs suivants :

- → Minimiser les migrations internes directes et indirectes induites par le Projet ;
- → Réduire les risques potentiels et améliorer les bénéfices de toute croissance de population ;
- → Soutenir les responsables du projet aux côtés des communautés pour mieux planifier et gérer la croissance de la population ;
- → favoriser la participation actives de toutes les parties prenantes à la gestion de l'afflux de travailleurs dans le cadre des travaux de construction du pont et de ses aménagements connexes ;
- → Identifier les risques liés à l'afflux de travailleurs ;
- → Proposer une stratégie afin de minimiser et d'atténuer les risques liés à l'afflux de la main d'œuvre.

1.3 Consistance de la mission

La mission consiste à :

- mener les investigations nécessaires sur la base de la documentation existante et d'enquêtes de terrain en vue de l'élaboration du Plan de Gestion de l'Afflux des travailleurs;
- réaliser les consultations utiles auprès des populations locales dans la zone du projet, ainsi qu'auprès des acteurs concernés par le projet pour les informer, les sensibiliser et les impliquer dans le processus sans distinction de sexe, ni de génération ;
- organiser des séances de restitution et de validation des résultats de l'étude avec les acteurs concernés (y compris les femmes, les jeunes et les populations vulnérables), en vue de la prise en compte de leurs opinions ou propositions, ainsi que de leur implication en phase d'exécution des travaux;
- produire les rapports y afférents.

Les missions spécifiques consistent à :

- estimer le nombre d'emplois potentiels qui seront créés en indiquant les types d'emploi, la nature des contrats (ceci au regard des DAO et études économiques);
- identifier les sources (provenances) et les destinations potentielles (villes, villages, autres sites) d'afflux de main d'œuvre et les impacts y afférents ;
- ➤ Identifier les parties prenantes à la gestion de l'afflux en précisant leurs rôles et responsabilités selon leurs prérogatives ;
- proposer des mesures visant à :
 - √ éviter ou réduire l'exposition de la communauté à des impacts et des risques pour la

- santé et la sécurité découlant des activités du projet ;
- ✓ prévenir ou minimiser un afflux spontané, spéculatif et incontrôlé, non réglementé vers la zone du Projet ;
- ✓ maximiser les bénéfices qui peuvent découler du projet pour la population résidente en termes de possibilités d'emplois et d'approvisionnement par un contrôle de l'afflux des populations non-résidentes ;
- √ établir et poursuivre une collaboration efficace et continue avec les autorités et les communautés locales concernées pour les aider à faire face à la migration induite par le Projet;
- ✓ créer une synergie entre l'action des services techniques déconcentrés, de la société civile et celle du Projet en matière de prévention et gestion de l'afflux ;

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Pour réaliser la présente étude, les étapes suivantes ont été suivies :

2.1 Dialogue permanent avec l'UGP

Depuis le début de l'étude, il est établi un dialogue permanent avec l'équipe de l'UGP, afin de coordonner les activités de la mission. Suite à ces contacts, la mission de terrain sur Rosso Sénégal et Rosso Mauritanie a été effectuée du 08 au 15 Février 2021. Mais auparavant, la documentation transmise par l'UGP a été analysée et a permis d'ajuster le programme de la mission de terrain.

2.2 Revue documentaire

Elle a consisté à faire une revue des documents disponibles et transmis par le projet. L'Unité de Gestion du Projet a mis à notre disposition la série de documents listés ci-dessous, relatifs au projet :

- Étude d'impact Environnemental et Social pour les travaux de construction du pont et de ses voies d'accès;
- Plan d'Action de Réinstallation du projet élaboré en 2014, devant être mis à jour ;
- Études de trafic et économiques ;
- Études hydrologiques et hydrauliques ;
- Études de conception et d'ouvrages d'art ;
- Études des voies d'accès ;
- Études de conception et calcul de l'ouvrage d'art;
- Études institutionnelle et financière ;
- Données démographiques sur la République Islamique de Mauritanie ;
- Données démographiques sur le Sénégal.

2.3 Elaboration des outils de collecte des données

Il a été élaboré des questionnaires et des guides d'entretien personnalisés pour chaque catégorie de partie prenante rencontrée afin de recueillir leurs avis et préoccupations dans le cadre du projet.

Les guides d'entretien et les questionnaires sont joints en annexe de ce présent document.

2.4 Mission de terrain et consultation des parties prenantes

Lors de la mission de terrain, les autorités administratives et locales de la zone du projet (région de Saint-Louis au Sénégal et wilaya de Trarza en Mauritanie) ont été rencontrées afin de recueillir leurs préoccupations et suggestions par rapport à l'afflux des travailleurs.

Les principales parties prenantes listées ci-dessous ont été consultées à l'aide de guides d'entretien personnalisés pour chaque acteur ou catégorie d'acteurs.

Pour la partie mauritanienne, les acteurs rencontrés sont :

- ✓ Le Hakem (Préfet) de Rosso ;
- ✓ Le Maire de la Commune de Rosso;
- ✓ Les associations de jeunes de Rosso ;
- ✓ Les associations de femmes de Rosso ;
- ✓ La Police des frontières de Rosso;
- ✓ La Direction Régionale de la Sûreté du Trarza ;
- ✓ La Brigade de Gendarmerie Nationale de Rosso;
- ✓ L'Inspection régionale du Travail du Trarza;
- ✓ La Direction régionale de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports du Trarza ;
- ✓ Les leaders d'opinion communautaire de Rosso et des localités voisines ;
- ✓ Les représentants des piroguiers de Rosso ;
- ✓ Les chefs de quartier de Rosso et des localités voisines.

Pour la partie sénégalaise, les acteurs rencontrés sont :

- √ L'Adjoint au Gouverneur de la région de Saint-Louis ;
- ✓ Les préfets de Saint Louis et de Dagana;
- ✓ Les sous-préfets des arrondissements de Mbane et de Ndiaye ;
- ✓ Les maires des Communes de Rosso, Ross Béthio, Richard Toll et Ronkh;
- ✓ certaines associations de jeunes de Rosso ;
- ✓ certaines associations de femmes de Rosso ;
- ✓ Les chefs de quartiers de Rosso;
- ✓ Les notables de Rosso ;
- ✓ Le Service régional de la Jeunesse de Saint-Louis ;
- ✓ Le Service régional du Travail de Saint-Louis ;
- ✓ Les PAP de Rosso ;
- ✓ Les gérants de restaurant de Rosso ;
- ✓ Le Commissariat de Police de Rosso;
- ✓ Les leaders d'opinion de Rosso.

L'entreprise en charge de l'exécution a été consultée via un questionnaire transmis par l'UGP.

La liste exhaustive des parties prenantes rencontrées est jointe en annexe 2 de ce présent document.

Chaque catégorie d'acteurs a été consultée en fonction du rôle qu'elle peut jouer dans la stratégie de gestion de l'afflux des travailleurs dans le cadre du projet.

Pour les autorités institutionnelles et groupes cibles directement impactés par le projet ou susceptibles de l'être, des outils de collecte de données ont été mis en place : des questionnaires et guides d'entretien (voir annexe).

Ces entretiens avaient pour but principal d'échanger et de recueillir :

- leur niveau d'information sur le projet ;
- leurs craintes par rapport au projet;
- leurs recommandations et suggestions pour gérer l'afflux des travailleurs.

2.5 Traitement des données

A la suite de la revue documentaire et de la consultation des parties prenantes, les données ont été traitées et cela a permis de :

- décrire le contexte du projet ;
- décrire les composantes du projet ;
- faire une estimation de l'afflux de la main d'œuvre selon les phases du chantier ;
- déterminer les sources probables de provenance des travailleurs ;
- effectuer un diagnostic des infrastructures existantes dans la zone et une estimation des capacités d'accueil ;
- d'identifier et catégoriser les risques liés à l'afflux de la main d'œuvre ;
- de proposer des mesures de mitigation des impacts négatifs de l'afflux des travailleurs ;
- définir les stratégies de gestion de l'afflux des travailleurs ;
- proposer un budget pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'afflux ;
- proposer un cadre institutionnel de mise en œuvre du plan de gestion de l'afflux ;
- et concevoir un dispositif de suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan.

2.6 Contenu du rapport

Le présent rapport est articulé ainsi qu'il suit :

Introduction

Contexte de l'étude

Objectifs de l'étude

Consistance de la mission

Composantes, description technique et financement du projet

Contexte socio-économique et état des lieux de la zone du projet

Localisation et zone d'influence du projet

Analyse du phénomène et des dynamiques migratoires dans la zone du projet

Synthèse des consultations

Cadre juridique relatif à la gestion des afflux migratoires

Estimation et caractérisation de l'afflux des travailleurs

Impacts et risques potentiels lies a l'afflux des travailleurs

Mesures de mitigation des impacts négatifs identifies

Stratégie de gestion de l'afflux des travailleurs

Parties prenantes clés et calendrier de mise en œuvre du plan de gestion de l'afflux des travailleurs

Budget prévisionnel

Suivi et évaluation

III. COMPOSANTES, DESCRIPTION TECHNIQUE ET FINANCEMENT DU PROJET

3.1. Composantes du projet

Le projet a quatre composantes qui sont décrites dans le tableau N°1 ci-dessous. Ces composantes sont les suivantes :

- travaux de construction du pont et de ses voies d'accès ;
- aménagements connexes;
- mise en œuvre des mesures de facilitation du transport et du transit, et
- gestion et suivi du projet.

Tableau 1 : Composantes du projet

| | and the first section of the section |
|---------------------|--|
| Composantes | Description des composantes |
| A. Travaux de | (A.1) la construction du pont et ses viaducs d'accès d'une longueur totale d'environ 1461 ml |
| Construction du | sur le fleuve Sénégal, y/c les mesures environnementales |
| pont et des voies | (A.2) 8,367 Km de raccordements routiers et aménagement de 2 carrefours giratoires |
| d'accès | (A.3) 9.517 m2 de parkings pour les véhicules |
| | (A4) les prestations de contrôle et surveillance desdits travaux |
| | (A.5) la sensibilisation des populations de la zone du projet |
| B. Aménagements | (B.1) Aménagement de voiries urbaines et pistes rurales connexes |
| connexes | (B.2) Réhabilitation d'infrastructures scolaires et sanitaires |
| | (B.3) Construction d'infrastructures urbaines (gare routière, gestion de déchets, extension |
| | d'adduction d'eau potable, etc.) |
| | (B.4) Construction d'infrastructures marchandes |
| | (B5) Appui aux femmes, aux jeunes et aux personnes vulnérables |
| | (B.6) contrôle et surveillance des travaux des aménagements connexes |
| C. Mise en œuvre | (C.1) Études de conception et de fonctionnalité des Postes de Contrôle Frontaliers Juxtaposés |
| des mesures de | (C.2) Construction et équipement de postes de contrôle juxtaposés |
| facilitation du | (C3) Prestations de Contrôle et surveillance des travaux des PCFJ |
| transport et du | (C.4) Formation/Sensibilisation des services frontaliers et des usagers |
| transit | (C.5) Harmonisation des procédures douanières des deux pays, |
| | (C.6) Elaboration du manuel des procédures du Poste de Contrôle Unifié Frontalier |
| | (C.7) Etude du schéma directeur de la ville de Rosso Mauritanie |
| | (C8) Etude de la voie de contournement Ouest de la ville de Nouakchott |
| D. Gestion et suivi | (D.1) Appui à la Cellule de Gestion du projet |
| du projet | (D.2) Audit des Comptes du projet |
| | (D.3) Suivi-évaluation des impacts socio-économiques du projet |

3.2. Description technique du projet

Les aménagements retenus pour le pont et ses voies d'accès sont les suivants :

Pour le pont :

- Linéaire du Pont : **1 461 m**
- Chaussée à 1 x 2 voies (largeur de chaque voie : **3,60 m** avec une bande neutralisée en peinture de 0,25 m)
- Un trottoir de **2,125 m** de large
- Une piste cyclable de **2,425 m** de large
- Un tirant d'air de **20 m**
- Durée de vie : 100 ans

> Pour les accès:

- Linéaire des voies d'accès: **8 Km**
- Une chaussée à **1 x 2 voies** (largeur de chaque voie : **3,60 m** avec une bande neutralisée en peinture de **0,25 m**)
- Des accotements stabilisés de 2,425 m de largeur.

Les travaux sont prévus sur une durée de 30 mois et sont attribués, sur la base d'un appel d'offres international, à une entreprise chinoise, du nom de <u>Poly Changda Engineering Co. Ltd</u>.

L'illustration qui suit montre l'emplacement du pont sur le fleuve Sénégal.



Illustration 1 : Illustration du pont sur le fleuve Sénégal

Ci-dessous, le profil en travers ddu futur pont.

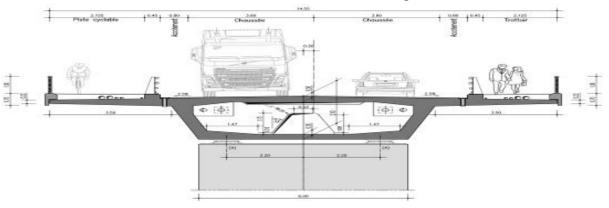


Illustration 2 : Profil en travers de l'ouvrage

3.3. Financement du projet

D'un coût global de 87,63 millions d'euros, le projet est financé conjointement par la Banque Africaine de Développement, la Banque Européenne d'Investissement, l'Union Européenne, ainsi que les gouvernements de la République islamique de Mauritanie et de la République du Sénégal.

Le tableau 2 ci-dessous donne les coûts du projet par composante ainsi que la contribution par pays. A cet égard, les travaux de construction du pont mobilisent plus de la moitié du coût global du projet.

Tableau 2 : Coût du projet par composante

| Composante | Mauritanie | Sénégal | Total |
|---|------------|----------|----------|
| | Millions | Millions | Millions |
| | d'euros | d'euros | d'euros |
| Travaux du pont et voies d'accès | 28,01 | 25,99 | 53,99 |
| Aménagements connexes | 4,54 | 5,31 | 9,85 |
| Facilitation du transport et du transit | 5,8 | 5,23 | 11,02 |
| Gestion du projet | 0,96 | 0,96 | 1,93 |
| Coût de base | 39,3 | 37,49 | 76,8 |
| Imprévus physiques | 3,93 | 3,75 | 7,68 |
| Aléas financiers | 1,61 | 1,54 | 3,15 |
| Coût total HTTD | 44,85 | 42,78 | 87,63 |

Le tableau N°3 qui suit indique les sources de financement et la part de contribution des bailleurs ainsi que des Etats.

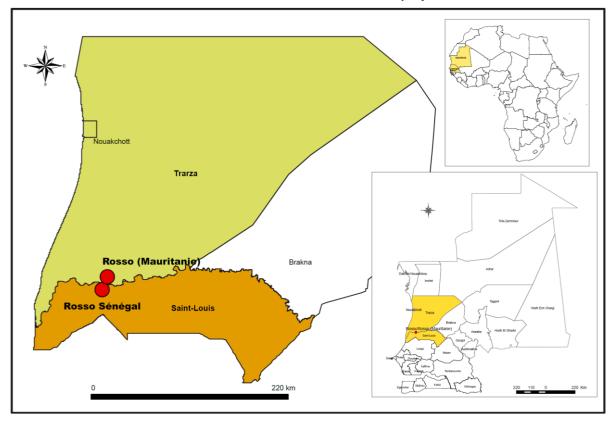
Tableau 3 : Sources de financement du projet

| Sources | En millions d'Euros | Pourcentage |
|----------------------------|------------------------|-------------|
| PRÊT FAD Mauritanie | 31,35 | 35,77% |
| PRÊT FAD Sénégal | 9,4 | 10,73% |
| PRÊT BEI Sénégal | 22,33 | 25,48% |
| Don de l'Union Européenne | 20 | 22,84% |
| Gouvernement de Mauritanie | 3,5 | 3,99% |
| Gouvernement du Sénégal | 1,04 | 1,19% |
| Total | 87,63 | 100% |

IV. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET ETAT DES LIEUX DE LA ZONE DU PROJET

4.1 Localisation et zone d'influence du projet

Le projet est abrité par les communes de Rosso Mauritanie et de Rosso Sénégal. La carte ci-dessous présente la zone de localisation du projet.



Carte 1 : Localisation de la Zone du projet

La zone d'influence directe du Projet (ZIP) est composée des villes jumelles de Rosso Mauritanie et Rosso Sénégal, séparées par le Fleuve Sénégal sur lequel sera érigé le pont. Cependant, le projet polarise une zone plus grande, à savoir le couloir de l'emprise du pont et de ses voies d'accès et les villages traversés dont le développement économique est influencé par le projet.

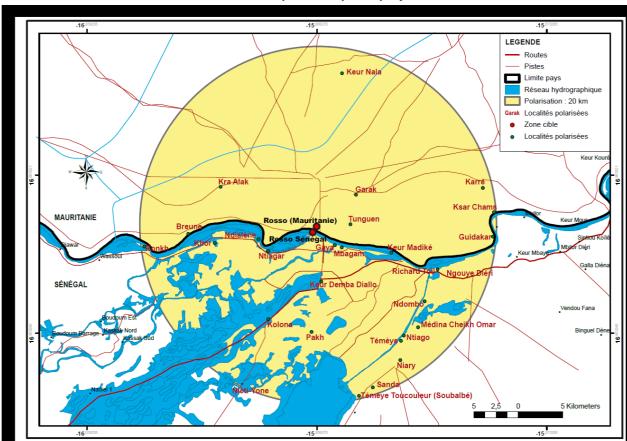
Rosso Mauritanie est une ville et une commune du Sud de la Mauritanie, située sur la frontière avec le Sénégal. C'est le chef-lieu de la Moughataa de Rosso et la capitale de la Wilaya du Trarza. Elle est située le long du fleuve Sénégal. Elle couvre une superficie de 10 Km² et se développe dans le sens de la longueur avec l'aménagement d'un nouveau quartier, le PK 7.

La Commune de Rosso-Sénégal a été érigée en chef-lieu de communauté rurale en 1982, puis en commune en 2002. Elle est séparée de sa jumelle Rosso-Mauritanie par le fleuve Sénégal que l'on traverse aujourd'hui au moyen d'un bac et de pirogues. Elle fait partie du Département de Dagana et de la Région de Saint-Louis.

L'environnement de la ZIP se distingue par un relief assez plat, caractérisé par une altitude généralement inférieure à 100 mètres

Il y est noté : (i) le caractère inondable des terres (ii) une végétation composée d'espèces ligneuses, épineuses et rabougries, formant par endroits, une savane claire, une steppe arbustive ou une steppe arborée, (iii) une pratique de l'agriculture rizicole et maraichère en périmètre irrigué et équipé.

La carte qui suit présente la zone polarisée par le projet. Un rayon de 20 km autour des deux Rosso a été choisi car nous estimons qu'au-delà de ce rayon, les impacts du projet se feront moins sentir.



Carte 2 : Zone polarisée par le projet

En dehors des deux Rosso, la zone polarisée par le projet s'étend aux établissements humains environnants. La carte ci-dessous définie à partir d'un rayon de 20 kilomètres autour des deux Rosso identifie les autres localités proches et qui sont considérées comme subissant certains effets du projet.

Quand il s'agira de retenir une zone prioritaire pour l'emploi local, les localités qui sont présentes sur cette carte pourraient être considérées comme constituant le bassin prioritaire de l'emploi local non qualifié.

4.2 Populations et services sociaux de base

4.2.1. Populations

La ville de **Rosso Mauritanie** abriterait une population de 56.317 habitants en 2019 selon les projections de l'Office National des Statistiques. Selon les résultats de la dernière enquête permanente sur les conditions de vie des ménages en Mauritanie (EPCV), réalisée en 2008, environ 37,1% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Ce niveau de pauvreté permet de la classer dans une position acceptable derrière seulement les grands centres économiques et industriels du pays (Nouakchott, Nouadhibou et Tiris Zemmour). La population y est majoritairement jeune. En effet, 51% des habitants sont âgés de moins de 15 ans et 44% appartiennent à la tranche d'âge 15 - 60 ans. La population est à dominante féminine avec 54% contre 48,9% au niveau national.

Le taux d'activité est rapporté à celui de la Wilaya du Trarza. Pour la population âgée entre 10 et 65 ans, 42,6% s'adonnent généralement aux activités rurales (agriculture et élevage). La population active de la Wilaya est majoritairement jeune, âgée entre 25 et 50 ans, soit 55% de la main d'œuvre active. Cette population est principalement agricole avec environ 12,5% des ménages possédant chacun au moins 11 hectares de terres agricoles parallèlement aux activités d'élevage.

La population âgée de plus de 10 ans est majoritairement alphabétisée (61,5%) avec un léger avantage en faveur des hommes. Au niveau des jeunes âgés de 6 à 11 ans, le taux de scolarisation brut est largement supérieur au niveau national. En revanche, le taux de scolarisation brut du niveau secondaire reste inférieur au niveau national.

La prédominance des femmes est relativement importante dans la Moughataa de Rosso (28.204 femmes sur 48.240 habitants).

Etant donné sa position de ville frontière, les femmes de Rosso Mauritanie sont principalement engagées dans le petit commerce de produits du secteur primaire (agriculture, pèche, etc.), notamment dans les environs du débarcadère.

La population de **Rosso Sénégal** est estimée à 17.164 habitants en 2016. Elle est composée à 98 % de musulmans et à 2 % de chrétiens. La commune s'étend sur une superficie de 68 hectares avec une densité de 138 habitants/ha.

La taille des ménages est comprise généralement entre 5 et 9 personnes.

Les femmes représentent 49% de la population tandis que les jeunes de moins de 20 ans en constituent près de 60%. La répartition de la population dénote ainsi le caractère prononcé de sa jeunesse.

Du fait de leurs positions frontalières, Rosso Sénégal et Rosso Mauritanie constituent un véritable creuset de civilisation. On y retrouve des wolofs, des poulars, des maures et leur symbiose développe une richesse culturelle de part et d'autre du fleuve. On enregistre aussi la présence de nombreuses personnes d'origine ouest africaine.

4.2.2. Services sociaux de base

Les villes jumelles de Rosso Mauritanie et Rosso Sénégal manquent d'infrastructures et équipements sociaux de base. Les équipements et infrastructures ne suffisent pas pour satisfaire les besoins des populations. Au cours de ces dernières années, il est à noter une légère amélioration des infrastructures de base mais des efforts restent à faire.

A Rosso Mauritanie, le Centre de santé de la Moughataa occupe désormais les anciens locaux du Centre hospitalier de Rosso, délocalisé au PK 7, plus au Nord, avec un CHU moderne équipé d'une capacité de 150 lits où seront traitées toutes les spécialités.

Dans la ville de Rosso Mauritanie, il est dénombré trois jardins d'enfants, douze écoles fondamentales¹ deux établissements secondaires, un centre de formation professionnelle et 3 établissements d'enseignement général privé.

La ville est équipée d'un réseau électrique et d'un système d'adduction d'eau potable, bien que tous les quartiers ne disposent pas de branchements individuels au réseau d'adduction d'eau.

Il existe quelques lieux d'hébergement à peu près 5 avec des conditions de vie moyenne et très peu de lieux de restauration adéquats.

A **Rosso Sénégal**, il existe trois postes de santé fonctionnels, et un quatrième sera construit dans le cadre des travaux d'aménagements connexes au projet de construction du pont. Malgré le faible niveau d'équipement, les postes de santé polarisent beaucoup d'établissements humains. Les difficultés du secteur sanitaire tournent autour de la faiblesse des moyens matériels et humains.

Rosso compte deux écoles maternelles, six écoles élémentaires, un collège d'enseignement moyen, un collège franco-arabe et un lycée. Les résultats scolaires obtenus par la commune sont en nette progression. Toutefois, des efforts doivent être faits pour leur amélioration.

Rosso Sénégal dispose de l'eau courante mais tous les ménages ne disposent pas de branchement individuel. Il existe également un réseau électrique qui permet d'alimenter les ménages de la ville.

En termes d'infrastructures d'hébergement, de restauration et de service, il faut noter que la ville jumelle de Rosso Mauritanie est un peu mieux lotie que Rosso Sénégal, mais globalement beaucoup d'efforts doivent encore être faits dans les villes.

Les questions de l'assainissement dans les deux communes de Rosso concernent principalement la gestion des ordures ménagères, l'évacuation des eaux pluviales et usées. La situation topographique basse et la nature argileuse du sol posent le problème de gestion des eaux pluviales.

La voirie des deux villes est très sommaire se limitant en une seule route goudronnée le long des axes principaux. Les autres voies qui desservent les quartiers intérieurs sont en très mauvais état.

-

¹ Ecole fondamentale est l'équivalent de l'école primaire

4.2.3. Principales activités économiques

Le commerce

A Rosso Sénégal comme à Rosso Mauritanie, le commerce de type informel est très dynamique surtout du fait de la frontière avec des marchandises relativement bon marché. A Rosso Sénégal, il occupe 22,9% de la population composée essentiellement de femmes et de jeunes selon le rapport de l'étude diagnostique sur les potentialités du développement touristique au niveau de la commune de Rosso – Sénégal réalisée en 2017.

Les marchés et structures de commerce sur les deux rives sont vétustes et dégradés. Le besoin de les réhabiliter est fortement exprimé par les populations.

Rosso est un carrefour. L'embarcadère et le bac qui assure la liaison Rosso-Mauritanie / Rosso-Sénégal constituent de ce point de vue un point nodal de la coopération transfrontalière. Il constitue en effet un important vecteur d'échanges et de coopération entre la Mauritanie et le Sénégal. Le trafic fluvial est intense à raison de plus de 5 trajets du bac par jour, ce qui permet un commerce dynamique entre les deux pays.

L'agriculture

L'économie agricole est tributaire de la pluie et de la crue du fleuve, aussi bien au Sénégal qu'en Mauritanie. Les années de sécheresse ont montré la précarité et la vulnérabilité des systèmes traditionnels de production dominés par la culture pluviale et la culture de décrue. L'amélioration de la production agricole passe par l'agriculture irriguée. Les cultures de décrue sont dépendantes des apports d'eau du fleuve en particulier.

Les productions agricoles qui se sont développées sur les aménagements sont dominées par le riz qui occupe 70% des surfaces emblavées, ensuite il y'a les cultures maraichères qui viennent en seconde position. L'utilisation des variétés traditionnelles de riz fait que le rendement reste faible et ne dépasse pas 2,5 t/ha alors que les nouvelles variétés homologuées (Early Thaï par exemple) permettent à grande échelle aux producteurs d'atteindre des rendements moyens de 5 t/ha.

Les autres spéculations vivrières irriguées, comme le maïs et le sorgho sont cultivées essentiellement dans la moyenne vallée.

La vallée a également une vocation agro-industrielle. La plus importante des sociétés de production agricoles dans les trois Etats (Mali, Mauritanie et Sénégal) est la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS).

L'élevage

Malgré les mauvaises conditions dues notamment aux maladies animales, l'élevage conserve toujours une certaine importance dans l'économie de la vallée. Les bras du fleuve constituent une source d'abreuvement continue et les surfaces cultivées offrent après les récoltes, un appoint fourrager en période de soudure. Dans la vallée et le delta, il y est élevé des bovins, des petits ruminants (ovins et caprins) et des camelins. L'élevage produit : viande, lait, et cuirs de bovins et de petits ruminants. La production laitière est assez importante dans la zone d'où même l'existence d'une industrie laitière assez dynamique à Rosso Mauritanie.

La pêche et la sylviculture

Une partie de la population s'adonne à la pêche et à la sylviculture. Les pêcheurs sont estimés à 10 000 acteurs dans la vallée. Ces activités offrent des moyens de subsistance à la population, des ressources financières et une certaine sécurité sur le plan alimentaire. Aujourd'hui, la pêche connait un déclin à cause de l'envahissement des plans d'eau par les plantes aquatiques, le typha en particulier, dont les formations constituent certes des zones de reproduction des poissons, mais rendent difficile l'accès au fleuve.

La pirogue utilisée surtout pour la pêche, constitue un moyen de traversée important pour les populations sénégalaises et mauritaniennes. Le transport piroguier occupe une place importante dans l'économie locale et contribue à la réduction du chômage des jeunes.

Ainsi, dans le parc piroguier sénégalais, on distingue : les pirogues à moteur au nombre de 52 et les pirogues à pagaie qui font environ 120.

Depuis l'avènement de la pandémie de la COVID 19, et la fermeture officielle de la frontière, cette activité de traversée avec les pirogues est interdite et cela a très fortement impacté les acteurs qui ont subi de plein fouet une crise financière sans précédent.

L'artisanat

L'artisanat occupe aussi une part non moins importante de la population. On y retrouve 3 formes d'artisanat :

- artisanat de production : menuiserie bois, menuiserie métallique, couture, coiffure, bijouterie;
- artisanat d'art : teinture ; tapisserie ; cordonnerie, tissage ; poterie ;
- artisanat de service : mécanique, électricien, plomberie, tôlerie, électromécanique, maçonnerie, carrelage, etc.

4.3 Analyse du phénomène et des dynamiques migratoires dans la zone du projet

L'émigration sénégalaise en Mauritanie date au moins de la période coloniale (Lericollais, 1975 ; Fall et Mbodj, 1988), et est le fait à l'époque, essentiellement de l'expansion des toucouleurs de la vallée du fleuve.

En raison de la proximité spatiale entre les deux rives de la vallée du fleuve Sénégal et sous l'effet de la sécheresse déjà fortement ressentie dans les années 1960 par les populations de la moyenne vallée du fleuve Sénégal, un vaste mouvement d'émigration toucouleur s'est dirigé vers la Mauritanie, retrouvant sur place une partie de la même communauté Poular, et pratiquant le commerce. Cette migration s'est accentuée dans les années 1970 (Delaunay, 1984 ; Guilmoto, 1997), entraînant de nouveaux migrants de la moyenne vallée, mais aussi se combinant avec d'autres flux en provenance des autres parties du pays.

Le coup d'arrêt donné à ce flux migratoire par la crise politique intervenue en avril 1989 entre les deux pays. Hormis les ressortissants de la moyenne vallée du fleuve qui constituaient la majorité de

ce contingent, le dénombrement effectué dans certains chefs-lieux régionaux a permis de relever 4045 originaires de la région de Louga, 1502 de Kaolack, 476 de Tambacounda, 162 de Kolda etc..

Ces migrants avaient surtout investi le secteur artisanal (mécanique et peinture automobile, menuiserie, couture, etc.). Cette crise politique avait considérablement réduit les échanges de populations entre les deux pays. Cependant, les échanges migratoires ont repris dans les deux sens après cette période : les Sénégalais réémigrent en Mauritanie comme les Mauritaniens reviennent vivre au Sénégal.

La Mauritanie est un vaste pays dont une bonne partie est désertique et inhabitée. Les populations sont plus concentrées vers le fleuve Sénégal et l'Océan Atlantique.

La Mauritanie est un pays avec un très fort taux de migration interne. Les mauritaniens qui habitent même les villes se plaisent à se rendre fréquemment dans les campagnes d'autant plus qu'une bonne partie de la population est constituée d'éleveurs nomades qui se déplacent d'une région à une autre au gré des saisons et des opportunités.

Les villes mauritaniennes qui attirent le plus de monde sont principalement Nouackchott, Nouadhibou, et Rosso du fait de sa position frontalière avec le Sénégal. Une bonne partie de la population de Rosso n'y est pas originaire. Ainsi, Rosso et la région de Trarza sont des bassins d'immigration interne du fait de leur dynamisme et de leur position géographique.

Du fait aussi de sa proximité avec Rosso, les régions de Nouakchott et de Brakna vont constituer un important bassin d'émigration vers la zone du projet bien que nous estimons que la plus grande part des demandeurs d'emploi dans ce projet viendront de la région du Trarza même.

Au Sénégal, les migrants internes sont essentiellement polarisés par la région de Dakar (43,2% des effectifs), soit le quart de la population dakaroise. Elle constitue ainsi la principale destination de la migration interne du fait des opportunités d'emploi qu'elle offre par rapport aux autres régions.²

Après Dakar, les autres régions réceptrices des flux de migrants internes sont principalement Diourbel (15,5%) et Thiès (12,7%).³

Selon l'étude du profil migratoire au Sénégal réalisé par l'ANSD en 2018, les départs de Dakar vers d'autres régions sont principalement le fait de travailleurs ayant des compétences (ingénierie agricole et autres emplois spécialisés) qui ne se trouvent pas dans ces zones de destination, ou qui y sont poussés par la cherté de la vie dans la capitale.

Le projet, de par son envergure, et le secteur dans lequel il se trouve, celui de la construction, attirera beaucoup de demandeurs d'emploi. Ainsi nous estimons que la plus grande part des demandeurs d'emplois viendront de la région de Saint Louis, ensuite de la région de Louga et de Matam, puis des régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine. Et très peu proviendront des régions de Tambacounda, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Kédougou.

-

² Source des données : Migration au Sénégal, Profil national 2018 publié par l'Organisation Internationale pour les Migrations

³ Source des données : Migration au Sénégal, Profil national 2018 publié par l'Organisation Internationale pour les Migrations

V. SYNTHESE DES CONSULTATIONS

Les consultations se sont déroulées pendant la période du 08 au 15 février 2021 aussi bien en Mauritanie qu'au Sénégal.

De l'analyse de la consultation des parties prenantes, il en ressort les principales conclusions suivantes :

- → La plupart des acteurs rencontrés n'avaient pas forcément conscience et n'avaient pas vraiment réfléchi sur cette question d'afflux des travailleurs mais ont toutes reconnu rapidement la pertinence et l'importance d'une telle étude ;
- → le projet connait une adhésion totale de la part de l'ensemble des acteurs rencontrés, tout le monde s'est accordé à dire qu'il s'agit d'une réalisation d'une importance capitale et qui a même tardé à voir le jour;
- → pour juguler les impacts négatifs de l'afflux des travailleurs, deux principales idées sont ressorties des consultations à savoir i) privilégier, dans le recrutement, la main d'œuvre locale tant que la compétence existe dans la zone, ii) mener une très bonne campagne de sensibilisation et de communication sur les impacts potentiels de l'afflux des travailleurs;
- → les parties prenantes consultées n'ont pas une bonne connaissance du projet (ses composantes, son état d'avancement, date prévisionnelle de début et de fin des travaux, etc...)
- → les acteurs rencontrés souhaitent que le projet soit une occasion pour résoudre certaines de leurs préoccupations comme la mauvaise qualité des routes, les problèmes d'inondation, l'insuffisance d'équipements socio-culturels de base.

Les synthèses des consultations sont consignées dans les tableaux suivants.

Tableau 4 : Synthèse des consultations Mauritanie

| Date de la rencontre | Nom et Qualité Acteur rencontré | Points saillants de la discussion |
|----------------------|---|--|
| 09 Février 2021 | Abdel Kader Ould Tiyib Hakem de la Moughataa (Département) de Rosso, Wilaya du Trarza | Etude importante, il y'a déjà un présage de l'afflux des travailleurs car les gens viennent tous les jours demander des informations à propos du Pont. Tous les jours, il y'a plusieurs clandestins qui passent dans la ville. Rosso est un important point de passage. Main d'œuvre disponible avec de la population rajeunie. La demande est supérieure à l'offre. Il existe de la main d'œuvre qualifiée dans la région. Pas de capacité d'accueil des étrangers car la ville est saturée, il y'a un déficit de logement, l'espace est limité car Rosso est dans une cuvette bordée par le fleuve. Bien réfléchir sur comment gérer les impacts avant le début des travaux car forcément il y'aura un afflux. Le Hakem fera tous les efforts pour renforcer la sécurité |
| 09 Février 2021 | Bamba Daramane Maire de la Commune de Rosso Mauritanie | L'emploi est une préoccupation majeure car il faut privilégier les riverains. On peut faire un système de parrainage pour les travailleurs. L'entreprise devrait indiquer les profils de travailleurs recherchés et cela permet de se préparer. |

| Date de la | Nom et Qualité Acteur | Points saillants de la discussion |
|--------------------|---|--|
| 09 février 2021 | Amadou Samba Sow Mandiaye Ndiaye Ahmedou Yahya Unité de Gestion du Projet à Rosso Mauritanie | S'il y'a un comité local de recrutement, les riverains seront privilégiés. 120 jeunes ont été formés par le BIT dans les domaines des BTP. La main d'œuvre non qualifiée existe dans la localité et il y'a une demande forte et il y'a des gens disposés pour la formation. La jeunesse de Rosso est apprenante. Les gens sont instruits dans la zone et il y'a possibilité. On demande à l'entreprise de nous donner la latitude de participer dans le recrutement. La ville n'a pas de capacité d'accueil suffisante pour tous les potentiels migrants. Même pas d'hôtel, ni de restaurant digne de ce nom. L'activité principale ici, c'est le commerce. La commune est divisée en 13 quartiers gérés par des chefs de quartier. Comme leader d'opinion, il y'a les notables, les associations de jeunes, les associations de femmes et le cadre de concertation communal (CCC) que je vous recommande de rencontrer. Prise en compte des problèmes de prostitution et de tous les impacts sociaux négatifs liés au projet Mener des activités importantes de sensibilisation sur les risques sociaux liés au projet. Il existe un schéma directeur de la ville de Rosso avec une prévision sur 20 ans. Le pont est un projet structurant. La restitution est une activité très importante sur laquelle il faut insister car le projet a besoin de visibilité. Prévoir dans l'étude, la sensibilisation sur les MST, la protection de l'environnement, et les actes de braconnage qui sont des risques certains. Il est important de proposer des mesures précises pour la gestion de l'afflux avec un dispositif opérationnel de mise en œuvre. |
| 10 février 2021 | Mamadou Djiby Dia, Adjoint inspecteur régional Inspection régionale du Travail de Trarza | Main d'œuvre locale qualifiée et non qualifiée disponible. Les gens viennent demander du travail. Nous recommandons l'emploi local. L'emploi est libre et l'entreprise est libre de son recrutement et nous on peut donner des conseils. Normalement tous les contrats de travail sont visés par l'Inspection, y compris les CDD. Le CDD est pour une année renouvelable une seule fois. L'Inspection du Travail est disponible et prête à aider et conseiller pour le respect de la législation. Il existe des sociétés d'intérim dans la zone qui sont des sous-traitants pour l'emploi. Les contrats des sous-traitants sont visés par l'Inspection du Travail Les salaires doivent être décents. La société est invitée à l'application de la loi avec contrat, bulletins de salaire. |
| 10 février 2021 | Ismael Direction Régionale de la Police Nationale de Rosso | L'UGP doit fournir toutes les informations à propos des statistiques des travailleurs attendus. Il faut connaitre le site de l'emplacement du chantier pour pouvoir prendre les dispositions sécuritaires. Communiquer sur les critères de recrutement qui doivent être appliqués de façon catégorique sans parti pris. Est-ce que c'est uniquement les gens de Rosso ou tous les gens de la région du Trarza qui vont être employés ? Des critères objectifs doivent être appliqués pour la gestion du recrutement |

| Date de la | Nom et Qualité Acteur | Betata ad Hauta da la disconstru |
|--------------------|--|--|
| rencontre | rencontré | Points saillants de la discussion |
| | | La police nationale est disposée à appuyer le projet sur tous les plans pour garantir la sécurité des personnes et des biens. On est prêt à surmonter les difficultés. Il ne faut pas que quelqu'un se sente lésé par rapport au projet. Si on fait du clientélisme dans le recrutement, il va y avoir des problèmes. La mission principale c'est d'assurer la sécurité de tout le monde sur le territoire. |
| 10 février 2021 | Oumar BA Rencontre avec Directeur Régional Direction régionale de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports du Trarza | La ville ne dispose pas suffisamment de main d'œuvre qualifiée qui viendra principalement de Nouakchott et du Sénégal. Il existe suffisamment de main d'œuvre non qualifiée à Rosso. Les gens viennent demander du travail, on recommande l'emploi local sinon il risque d'y avoir conflit entre les autochtones et la main d'œuvre venue d'ailleurs. Vers la fin de chantier, on peut faire de sorte qu'il n'y ait pas de problème La Direction de l'Emploi est disponible et prête à aider pour que les recrutements se passent de la meilleure des manières. Il existe des sociétés d'intérim qui sont des sous-traitants de la main d'œuvre chez qui l'entreprise peut compter. |
| 11 février 2021 | Association des Jeunes (APT; AGD; AJSR; AJVP; Médine 1 Emergent; AJNR; Scouts; Houda; BIT; etc voir feuille de présence) | Projet bénéfique pour la ville de Rosso. Les associations fondent beaucoup d'espoir sur le projet, souhaitent que tous les jeunes bénéficient du projet et trouvent de l'emploi. Les associations sont disponibles à accompagner le projet en faisant par exemple de la sensibilisation. Le volet communication fait défaut, les gens de Rosso ne connaissent rien du projet. Le projet doit faire des efforts sur la communication. Il existe des jeunes formés dans les métiers du BTP et qui disposent d'attestations de fin de formation. Ces jeunes souhaitent être recrutés en priorité pour l'emploi qualifié. Insérer les jeunes qui travaillaient au bac. Mettre des critères clairs pour le recrutement et respecter les critères mis en place. Faire un recensement pour connaitre les compétences existantes dans la localité. Le projet doit former les jeunes et les insérer. Donner la liste des profils recherchés. Il faut faire 50% des emplois au Sénégal et 50% en Mauritanie. |
| 11 février 2021 | Association des femmes (AFCF; Doubago; GIE Terrouzi; Toulel Diery; Fouta Développement; etcvoir feuille de présence) | Nous fournir la liste et les profils des besoins. Nous voulons la transparence dans le processus. Créer une commission de suivi des dédommagements et que les personnes impactées soient dédommagées. Mitigation des impacts environnementaux négatifs. Phénomène d'afflux des migrants connu lors de l'accueil des réfugiés. Cela peut créer des problèmes de discrimination, de grossesse non désirée, de viols, hausse des prix des loyers, sécurité, vol. Comment prendre en charge la question genre. Il y'a des jeunes formés mais qui n'ont pas d'attestation ou de référence car ils ont été formés de façon informelle, les prendre en compte dans le recrutement. Mettre en place une commission non adossée aux politiques. Produire un certificat de résidence pour bénéficier de l'emploi local II faut une transparence et une visibilité sur les postes à pourvoir et informer |

| Date de la | Nom et Qualité Acteur | Between will not a distriction |
|--------------------|---|---|
| rencontre | rencontré | Points saillants de la discussion |
| | | tout le monde. Créer une commission élargie pour suivre le projet et le recrutement. Créer des structures provisoires de sécurité. Privilégier l'emploi local. |
| 11 février 2021 | Société Civile (CCC; ADL; ADERO; OMST/SIDA; etc, voir feuille de présence) | Problèmes de typha qui envahit le fleuve et qui limite les activités économiques comme la pêche. Prendre en compte dans le projet les handicapés et les femmes. Bonne planification de la gestion des déchets par rapport à l'afflux des populations. Régler le problème des inondations. Eviter le tâcheronnat et proposer des contrats directs aux populations. Donner un quota aux populations de Rosso. |
| 11 février 2021 | Adjudant chef Mouhamed Ould El Arby Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rosso | Projet important. Afflux des populations peut poser un problème sécuritaire. Mettre en place une commission locale sécuritaire de façon permanente et cette commission se réunit à chaque fois que c'est nécessaire. Cette commission serait une synergie de l'ensemble des forces de sécurité et de défense et travaillerait aussi avec le Sénégal. On gère immédiatement les cas au par cas. Suivant le contexte, on peut renforcer les patrouilles. On fait aussi de la prévention et de la sensibilisation. |
| 11 février 2021 | Mohamed Fall Teïfour Cheikh Ould Hamdene Hamdene Ould Mouhamed Maouloud Notables de Rosso Mauritanie | Les populations de Rosso se réjouissent de cette initiative de pont. Rosso a vécu un grand sinistre et les pluies ont créé une grande inondation. Les canalisations qui doivent drainer l'eau au Sénégal ont été bouchées. Environ 3.000 jeunes à Rosso dont l'activité principale tournait autour du bac et de la traversée de la frontière. Insérer les jeunes qui n'auront plus de revenu avec l'avènement du pont. Le pont est une bonne opportunité pour les populations de Rosso. Le pont doit pouvoir régler le problème du chômage des jeunes. Beaucoup d'espoir est fondé sur le projet surtout pour l'emploi. Il faut qu'on ait l'expression des besoins des profils à recruter. Il faut recruter les personnes pour leurs qualifications et non par clientélisme Nous pouvons faire une commission pour le recrutement des jeunes. Notre rôle est d'orienter l'UGP. On souhaite regrouper l'ensemble des demandes d'emploi et les transmettre à l'UGP et en assurer le suivi. Donner l'emploi aux gens qui le méritent. Priorité donnée aux gens de Rosso avec des critères. |
| 11 février 2021 | Demba Hamad Sall ; Samba Maouloud Fall PAP piroguiers de Rosso Mauritanie | Perte d'activité importante depuis la pandémie. Plus de possibilité d'avoir des revenus avec les traversées que nous faisions avec les pirogues. Nous recruter nous et nos enfants pour combler le manque à gagner. Avant on pouvait gagner environ 30 euros par jour, mais maintenant plus rien. On veut être indemnisé. Il faut aider nos familles à travailler dans le projet. |
| 11 février 2021 | Mouhamed Ould Emeïne Chef de quartier à Rosso Mauritanie | Comité sectoriel par quartier pour les problèmes de recrutement. Il y'a des jeunes qui ont des qualifications mais qui n'ont pas de référence et diplômes mais ils ont l'expérience car ils ont été formés dans le tas. Certains chefs de quartier ont déjà commencé à constituer une base de données pour recenser tous les demandeurs d'emplois. Mettre des antennes de recrutement par secteur. |

| Date de la | Nom et Qualité Acteur | |
|--------------------|--|--|
| rencontre | rencontré | Points saillants de la discussion |
| | | Impliquer les chefs de quartier dans le recrutement car ce sont eux qui connaissent leurs populations. Projet très intéressant que nous soutenons entièrement. |
| 12 février 2021 | Mame Leye Traoré ; Mariam Mbaye ; Association des Femmes chefs de Famille | AFCF milite pour le droit des femmes et spécifiquement les droits de l'enfant. Eviter la discrimination, promouvoir les enfants et défendre les enfants et les femmes qui sont la couche la plus vulnérable. Les étrangers sont les personnes les plus vulnérables car eux ne connaissent pas leurs droits et ils sont facilement manipulés car il y'a beaucoup d'abus et les gens croupissent en prison après plusieurs mois d'exploitation. Et notre combat est sans distinction de race, d'ethnie, de sexe, de couleur et d'origine. C'est pour aider les personnes souffrant dans la société. C'est une association nationale présente dans toute la Mauritanie avec 13.000 membres. Créée en Aout 1999, par Minta Moukhtar dont la vision est née des conflits de 1999. Nous pouvons aider le projet dans la sensibilisation sur les activités et l'afflux de populations. Nous pouvons faire des sensibilisations de masse, des focus-groupe. |
| 12 février 2021 | El Khotob Oumar Mbodji ; Khalidou Abdou Razak Dieng ; Seydou Djibril Sambou ; Abdoul Amadou Ndiaye ; Khalidou Mouhamed Sy ; Zeinabou Mint Mouhamed Beybou Jeunes formés par le BIT aux métiers du BTP | Nous avons été formés par un projet financé par le BIT. La formation s'est déroulée pendant un an à Tiguent. On nous avait dit qu'on est formé pour participer dans les travaux du Pont Nous comptons beaucoup sur ce projet pour avoir de l'emploi. Après la formation, la plupart d'entre nous n'ont même pas pu trouver un stage. Nous fondons beaucoup d'espoir sur ce projet. Nous sommes constitués en associations. Les conditions de formations ont été difficiles. Nous disposons d'attestations de fin de formation. Au pire, nous recruter pour des stages au début. Les métiers sur lesquels nous avons été formés sont les suivants : Conducteur d'engins Terrassement Laboratoire d'essais Ouvriers polyvalents |
| 15 février 2021 | Amadou Samba Sow Mandiaye Ndiaye Ahmedou Yahya Unité de Gestion du Projet à Rosso Mauritanie | Mission de terrain achevée. Beaucoup d'acteurs rencontrés côté Mauritanie comme côté Sénégal. Il convient d'exploiter l'ensemble des données et proposer un bon document opérationnel qui peut permettre de gérer le problème. Cette étude est un important volet du projet car il faut anticiper sur les problèmes. Prévoir une séance de restitution pour présenter les conclusions de l'étude et recueillir les avis des uns et des autres en vue de la production du rapport final. |

Photo 1 : Consultation avec des représentants d'associations de femmes à Rosso Mauritanie



Photo 2 : Consultation avec des représentants d'associations de jeunes à Rosso Mauritanie



Tableau 5 : Synthèse des consultations au Sénégal

| 1001 | eau 5 : Synthese des consultations au Senegal |
|---------------------------------------|--|
| | Ndeye Sèye, Présidente communale des GPF |
| Femmes leaders de Rosso | Sira Bane, Présidente groupement Sope Serigne Fallou |
| | Mariama Gaye, Présidente groupement Gueum sa bop quartier |
| Président du conseil | |
| communal de la jeunesse de | Ibrahima Gueye |
| Rosso | |
| Président du collectif des | |
| délégués de quartier de Rosso | Cheikh Tidiane Diop |
| Présidente de l'association des | 5 . A. II |
| gérants de restaurant de Rosso | Fatma Ndiaye |
| Vice-président de l'association | |
| des piroguiers de Rosso | Djiby Diop dit Souley Diop |
| , , , , , , , , , , , , , , , , , , , | Gouverneur adjoint chargé des affaires administratives |
| | Inspecteur régional du Travail de Saint-Louis |
| | Préfet de Saint-Louis |
| Rencontre avec les autorités | Adjoint du sous-préfet de Dagana |
| administratives, municipales | Sous-préfet de Mbane |
| ainsi que celles chargées de la | Adjoint du sous-préfet de Ndiaye |
| sécurité | Maire de Ronkh |
| securite | |
| | Le maire de Rosso Sénégal |
| | Secrétaire municipal de Richard Toll |
| | Commissaire spécial de la police des frontières de Rosso Sénégal |
| | Situation de l'emploi des jeunes et des femmes |
| | Question sécuritaire |
| | Rencontres antécédentes sur la problématique du pont |
| | Chômage des jeunes |
| | Opportunités de travail à Rosso |
| | difficultés de conservation des produits agricoles |
| | situation socio sanitaire de la ville (prostitution et maladies sexuellement |
| | transmissibles) |
| Points discutés | Craintes liées à l'afflux des travailleurs |
| | Intérêt du recrutement de la main d'œuvre locale |
| | Problématique de la restauration et de l'hébergement |
| | Devenir des piroguiers |
| | Idée de la mise en place d'un CLARMONQ |
| | Afflux de migrants ou de travailleurs |
| | Droit du travail |
| | Précarité de l'emploi des jeunes et des femmes malgré la disponibilité d'ouvriers |
| | dans les secteurs du bâtiment de la menuiserie, de la métallurgie, entre autres. |
| | Les acteurs rencontrés ont tous marqué leur adhésion au projet du Pont et y |
| | fondent beaucoup d'espoir pour l'emploi des jeunes |
| | Les acteurs rencontrés ont tous reconnu la pertinence de l'étude de la gestion de |
| | l'afflux des populations |
| | L'offre d'emploi reste très faible et conduit les jeunes à s'expatrier en Mauritanie |
| | ou aller à Dakar ou à pratiquer d'autres activités pour lesquelles ils n'ont pas été |
| Résumé des points saillants | formés tels que le commerce ou la conduite de moto Jakarta |
| des discussions | Les femmes qui sont pour la plupart dans le secteur agricole peinent à écouler |
| | leurs productions ou à les transformer faute de matériels de conservation. Elles |
| | s'adonnent aussi au commerce avec la Mauritanie. Elles ont surtout besoin de |
| | formation et de moyens de conservation et de transformation de leurs produits. |
| | La COVID 19 a accentué leurs difficultés avec la fermeture de la frontière |
| | sénégalo-mauritanienne |
| | Seriebare maniferine |

Dans le cadre du chantier du pont, les femmes sans qualification peuvent être recrutées comme pointeuses ou être appuyées dans des projets tels que la restauration.

L'idée d'une maison des femmes « keur jigen gni » discutée - selon elles - avec les responsables de l'UGP, serait, si elle est réalisée, d'un très grand apport dans la commune. Cette « maison » ouverte à toutes les femmes devrait être équipée en machine de conservation des produits cultivés localement.

L'association des délégués de quartier composée de tous les quartiers de la commune de Rosso reste très attachée au recrutement des jeunes de Rosso et de ses environs immédiats pour plus de stabilité et de justice sociale. Pour leur président « si les jeunes trouvent du travail, nous qui sommes leurs parents, nous ne pouvons qu'avoir de la satisfaction ».

D'un point de vue social, le Walo est connu comme étant une terre d'hospitalité qui n'aura pas de difficultés à accueillir des étrangers. Cependant une bonne sensibilisation permettrait de mieux préparer les habitants à cet afflux de gens qui n'est pas méconnu de la commune. En effet durant les évènements religieux au Sénégal comme le Magal de Touba, la Tabaski et en Mauritanie comme le Ziar de Nimzat, la commune de Rosso Sénégal accueille des passants durant des jours.

L'expérience de ces évènements permet de noter les difficultés qui peuvent être nombreuses durant et après le passage des pèlerins du fait d'un manque criard d'infrastructures socio-hygiénique. La ville se retrouve très sale après chaque grand évènement. Il convient dès lors de penser à éviter que le chantier du pont installe, en permanence, une ville désorganisée.

Dans l'arrondissement de Mbane, l'expérience d'afflux de travailleurs avec l'arrivée des indiens et des sociétés agro-industrielles montre que l'idée d'un comité local d'aide au recrutement peut servir d'acte de formalisation de démarches déjà entreprises par le sous-préfet pour résoudre des problèmes similaires entre non seulement des jeunes venus d'ailleurs et les autochtones mais surtout entre villages voisins

Le nouveau lotissement dans la commune de Rosso approuvé par le conseil municipal permettra de reloger les PAP ainsi que de leur redonner un emplacement pour leurs activités socioéconomiques.

Certains villages de Ronkh, (commune frontalière avec Rosso Sénégal) proches de Rosso dépendent entièrement de l'économie de Rosso. Il s'agit de Thiagar, Ndiatene, khoor et kassak. Le mouvement journalier des habitants de Ronkh à travers leur horaire vers Rosso tous les jours montre l'importance de Rosso dans leur vie économique et sociale. Avec la construction en cour de la route appelée « la boucle du riz » cette dépendance pourra être accentuée.

Les infrastructures sanitaires sont marquées par l'absence d'un centre de santé de référence dans la commune de Rosso qui ne dispose que de trois postes de santé fonctionnels et d'un quatrième en construction. Les évacuations sanitaires se font vers Richard-Toll ou Saint Louis.

La création d'un centre de santé doit être une priorité pour répondre à la forte demande déjà existante et qui sera accentuée par l'arrivée de travailleurs.

La dynamique des femmes leaders montre une bonne contribution de ces dernières dans les activités de sensibilisation et de communication en tant que relais communautaires. Elles pourront jouer un rôle décisif dans la lutte contre l'insalubrité et la transmission de maladies telles que les infections sexuellement transmissibles dont la plus connue reste le Sida.

Les autorités territoriales ont abordé la question de la sécurité qui sera naturellement préoccupante du fait de la localisation du projet à la frontière entre les deux pays. Un renforcement de la sécurité publique et de la surveillance des frontières qui sont du ressort du commissariat spécial de Rosso Sénégal est une nécessité impérative avec l'afflux de travailleurs. Le déplacement du

matériel de la police des frontières et de la construction de locaux adaptés ainsi qu'une petite cité des forces de l'ordre seraient très bien accueillis.

La restauration risque de poser un réel problème avec cette baisse drastique du nombre de clients liés à la crise de la COVID 19. A titre d'exemple l'une des plus grandes restauratrices qui préparait 50kg de riz par jour a du mal à écouler 4kg aujourd'hui. Cette crise conduit à une baisse de la capacité marchande des restauratrices. Une dizaine seulement d'entre elles s'est vue promettre une somme de 300.000 (trois cent mille) chacune dans le cadre d'une indemnisation compensant des pertes d'activités commerciales. Par ailleurs, la commune compterait des dizaines de restaurateurs dont les activités peuvent être relancées avec un appui dans ce sens.

Les piroguiers considérés comme des PAP dont les pirogues sont à l'arrêt s'activent aujourd'hui dans le bac en tant que marchands, échangeurs de devises, dockers entre autres petits métiers. Ils sont très touchés par la crise mais sont prêts à travailler dans les chantiers du pont.

L'inspection régionale du travail de Saint louis serait prête à accompagner le processus de recrutement et à s'impliquer activement dans la prévention d'éventuelles difficultés entre employeurs et employés.

L'idée d'un CLARMONQ (Comité Local d'Aide au Recrutement de la Main d'Œuvre Non Qualifiée) serait une bonne idée mais doit être élargie à l'arrondissement de Ndiaye voire au département de Dagana. Les craintes liées à ce genre d'initiative restent relativement importantes :

- a) Politisation
- b) népotisme
- c) courte durée de vie
- d) non inclusion de parties importantes de la population
- e) manque de rigueur et de transparence

L'idée du CLARMONQ serait une très bonne chose à condition d'y impliquer les jeunes et les femmes comme il se doit.

VI. CADRE JURIDIQUE RELATIF A LA GESTION DES AFFLUX MIGRATOIRES

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée le 10 décembre 1948 stipule en son article 13 : *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État*.

Il est important de préciser que la plupart des migrations liées à ce projet sont une migration à l'intérieur du même pays. Les mauritaniens pour l'essentiel chercheront du travail à Rosso Mauritanie et les sénégalais à Rosso Sénégal.

Il n'est pas anticipé une migration internationale importante dans le cadre de ce projet et même si cela devrait arriver, cela resterait très marginal et insignifiant en termes de nombre et d'impact.

Cependant, il est utile dans ce chapitre de rappeler les textes importants en matière d'immigration dans les deux pays.

Entre le Sénégal et la Mauritanie, il existe un certain nombre d'accords parmi lesquels :

- ✓ Accord du 08/10/1972 entre le Sénégal et la Mauritanie relatif à l'emploi et au séjour au Sénégal des travailleurs mauritaniens et des travailleurs sénégalais en Mauritanie ;
- ✓ Accord de sécurité sociale signé le 28 octobre 1972 entre la Mauritanie et le Sénégal;
- ✓ Accord du 22/04/1992 entre le Sénégal et la Mauritanie sur la circulation des personnes et des biens.

6.1 Cadre juridique relatif à l'emploi et la gestion des afflux migratoires en Mauritanie

La Mauritanie a ratifié neuf conventions de l'OIT concernant les droits du Travail :

- 1. Convention sur le travail forcé (1930), ratifiée en juin 1961;
- 2. Convention sur l'abolition du travail forcé (1957), ratifiée en avril 1997 ;
- 3. Convention sur les pires formes de travail des enfants (1999), ratifiée en décembre 2001;
- 4. Convention sur l'âge minimum (1973) (âge minimum spécifié par la Mauritanie : 14 ans), ratifiée en décembre 2001 ;
- 5. Convention sur l'égalité de rémunération (1951), ratifiée en décembre 2001 ;
- 6. Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948), ratifiée en juin 1961 ;
- 7. Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (1949), ratifiée en décembre 2001 ;
- 8. Convention concernant la discrimination (emploi et profession) (1958), ratifiée en novembre 1963;
- 9. Convention sur le travail de nuit des enfants (industrie) (1948), ratifiée en novembre 1963.

La législation du Travail et de l'Emploi est le cadre juridique régissant le marché du travail en Mauritanie. Elle indique la liberté d'accès à l'emploi et prohibe tout monopole d'embauche. Le Code du Travail est complété par d'autres dispositifs organisant les relations sociales. Il s'agit notamment de la loi sur la sécurité sociale, la loi sur la répression de la traite des êtres humains, la loi incriminant l'esclavage et les pratiques similaires, le décret prévoyant le permis du travail et celui relatif à la migration ainsi que le décret n ° 64-169 du 15 décembre 1964 fixant le régime de la migration en Mauritanie. Ces différents textes juridiques qui encadrent la question de l'emploi et de la migration sont décrits ci-après :

- La loi sur la sécurité sociale (loi n° 67-039 du 27 mars 1967) instituant un régime de sécurité sociale en Mauritanie. Cette loi assure l'égalité de traitement pour les travailleurs nationaux et étrangers affiliés à son régime. Les droits acquis par les travailleurs étrangers au cours de leur séjour en Mauritanie sont garantis et protégés par la loi. Elle comporte trois branches : allocations familiales, vieillesse et les risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles) ;
- La loi n° 025/2003 portant répression de la traite des personnes, adoptée en 2003, lutte contre toute forme de maltraitance, exploitation ou traitement cruel et/ou inhumain à l'égard de tout être humain qu'il soit résident ou en transit sur le territoire national ;
- La loi n° 052/15 du 12 août 2015 abrogeant et remplaçant la loi n° 2007-048 du 3 septembre 2007 portant incrimination de l'esclavage et des pratiques esclavagistes, visant à lutter contre le travail forcé ou toute autre pratique assimilable ;
- Le Code du Travail adopté en 2004 par la loi 2004-017 est une loi essentielle dans la protection des migrants consacrant l'aboutissement d'une longue refonte globale du Code du Travail de 1963 (loi 63-023 du 23 Janvier 1963).
- Le décret n° 74.92 du 19 avril 1974) fixe les conditions d'emploi de la main d'œuvre étrangère et instituant le permis de travail. Il confère les mêmes droits aux travailleurs étrangers comparativement aux Mauritaniens tout en tenant compte des accords bilatéraux et des liens sociaux pouvant s'établir entre les pays d'origine de ces migrants et la Mauritanie.
- Le décret n° 64-169 du 15 décembre 1964 fixant le régime de la migration en Mauritanie garantit aux travailleurs immigrés leurs droits économiques et politiques, tient compte des accords bilatéraux, sous-régionaux et des pactes internationaux et ne comporte aucune disposition de nature discriminatoire.

Quant au dispositif législatif relatif à la migration, il se compose, entre autres des textes suivants :

- Loi n° 2001/052 du 19/07/2001 portant Code du Statut du Personnel;
- Ordonnance n° 91.022 du 20/07/1991 portant Constitution de la République Islamique de Mauritanie;
- Décret n°65.110 de la 08/07/65 portant modification du décret 64.169 portant régime de l'immigration;

- Loi n° 65.053 du 26/02/1965 relative aux tarifs de la taxe de délivrance des cartes de résident et des visas d'entrée et de séjour ;
- Loi n° 65.046 du 23/02/65 portant dispositions pénales au régime de l'immigration ;
- Décret n° 64.169 du 15/12/64 portant régime de l'immigration ;
- Décret n° 62.169 du 26/07/62 portant règlementation du visa et des titres de voyage ;
- Décret n° 62.160 du 12/07/62 portant règlementation des titres de voyage.

Par ailleurs, la Mauritanie a ratifié en 2003 la Convention des Nations Unies sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille. La Mauritanie est engagée aussi dans des accords multilatéraux comme le traité instituant l'Union du Maghreb arabe (1989) qui établit la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux. Elle était membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) jusqu'en 1989, et avait donc ratifié le Traité de la CEDEAO portant notamment sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.

6.2 Cadre juridique relatif à la gestion des afflux migratoires au Sénégal et à l'emploi

Le cadre juridique sénégalais sur les migrations est marqué par des lois, décrets, accords, traités et conventions internationales. Les plus pertinentes sont listées ci-dessous.

Le Sénégal étant un état membre de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a signé :

- → les Protocoles de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement suivis de plusieurs instruments de mise en œuvre de ces protocoles ;
- → Les directives de la CEDEAO sur la gestion des données migratoires qui sont conçues pour soutenir les actions de renforcement des capacités dans le domaine de la collecte et la gestion de données sur la migration ;
- → La Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981 qui a été adoptée le 28 juin 1981 à Nairobi par les Chefs d'État et de Gouvernement de l'OUA et est entrée en vigueur en 1986. Elle comporte un catalogue de droits (civils et politiques, économiques, sociaux et culturels) et incorpore une nouvelle génération de droits qualifiés de droits de solidarité dont le peuple est le principal bénéficiaire.

Le Sénégal a ratifié la plupart des conventions relatives à la migration :

- Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés ;
- Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés ;
- Conventions relatives à la migration de travail;
- Convention n° 102 concernant la sécurité sociale (norme minimum);
- Convention n° 19 sur l'égalité de traitement (accidents du travail);
- Convention n° 121 sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles;
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979;
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;

- Convention internationale relative aux droits de l'Enfant ;
- Convention internationale contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT), de décembre 1984;
- Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées;
- Convention internationale relative à la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille;
- Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ;
- Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage;
- Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ;
- Protocole additionnel à la Convention relative aux droits de l'Enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés;
- ❖ Protocole additionnel à la Convention relative aux droits de l'Enfant, concernant la vente d'enfant, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ;
- Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants;
- Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer de 2004;
- ❖ Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de 1966 ;
- ❖ Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 1966 ;

S'agissant du travail, les textes législatifs et réglementaires qui le régissent sont entre autres :

Le Code du Travail avec la loi n°97-17 du 1 ^{er} décembre 1997 qui stipule à son article L.2 que « *est considéré comme travailleur au sens de la présente loi, quel que soit son sexe et sa nationalité, toute personne qui s'est engagée à mettre son activité professionnelle, moyennant rémunération, sous la direction et l'autorité d'une autre personne, physique ou morale, publique ou privée ». De plus, selon le code du travail aucune discrimination n'est permise entre travailleurs nationaux et travailleurs immigrés en matière de salaire.*

L'article L 105 stipule que : « à conditions égales de travail, de qualification professionnelle et de rendement, le salaire est égal pour tous les travailleurs, quels que soient leur origine, leur sexe, leur âge et leur statut ».

Le Code de sécurité sociale avec:

- la loi n°73-37 du 31 juillet 1973 portant Code de la sécurité sociale ;
- la loi n°75-50 du 3 avril 1975 relative aux institutions de prévoyance sociale ;
- la loi n°91-33 du 26 juin 1991 relative à la transformation de la Caisse de sécurité sociale en Institution de prévoyance sociale.

VII. ESTIMATION ET CARACTERISATION DE L'AFFLUX DES Travailleurs

La construction du Pont de Rosso peut être considérée comme un projet à haute intensité de main d'œuvre. Le projet emploiera aussi bien des travailleurs qualifiés que non qualifiés.

L'entreprise en charge des travaux de construction du pont a estimé ses besoins en main d'œuvre à 700 personnes réparties comme suit :

- 160 travailleurs expatriés d'origine chinoise;
- 25 ingénieurs ;
- 15 ouvriers qualifiés ;
- 500 ouvriers non qualifiés.

En plus de ces 700 personnes, l'Entreprise mobilisera cinquante (50) autres pour la construction de la base vie du maître d'ouvrage.

Par ailleurs, pour les travaux d'aménagements connexes prévus à Rosso Sénégal et à Rosso Mauritanie, le personnel est estimé à 500 personnes dont 250 au Sénégal et autant en Mauritanie.

Au total, les besoins en main d'œuvre pour le projet dans son ensemble est de 1.250 personnes comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6: Besoins totaux en main d'œuvre du projet

| Désignation | Besoins en main d'œuvre en nombre |
|--|-----------------------------------|
| Construction du Pont de Rosso | 700 |
| Construction de la base-vie et de la base-chantier | 50 |
| Travaux connexes en Mauritanie | 250 |
| Travaux connexe au Sénégal | 250 |
| TOTAL GENERAL | 1250 |

Le personnel d'encadrement (cadre de supervision du projet) sera mis en place dès le début du chantier, tandis que les autres travailleurs seront mobilisés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

L'entreprise a prévu de réaliser deux bases-vie, une base-vie principale à Rosso Mauritanie et une base-vie secondaire à Rosso Sénégal pour y loger l'ensemble de ses travailleurs. Elle a également prévu de mettre en place un service de restauration pour son personnel.

Les impacts migratoires de la construction du pont de Rosso se manifesteront dès le début des travaux et même bien avant, dans la phase de construction des bases-vies. En effet, la phase de construction, à travers les différentes activités qui seront mises en œuvre par l'entrepreneur et les autres opérateurs contractuels, entraînera un afflux de personnes dans la zone du projet.

Ces afflux seront de plusieurs ordres et peuvent être répartis en deux principales périodes : (i) la phase de pré-construction et de construction et (ii) la phase d'exploitation.

La première phase (pré-construction et construction) constitue la plus cruciale car elle est relativement courte avec un afflux important. Cette phase comporte aussi deux étapes de mise en œuvre : la pré-construction qui concerne surtout les préparatifs du chantier et la construction des logements du maître d'ouvrage et l'étape de construction physique des différents ouvrages du projet.

7.1 Estimation de l'afflux de travailleurs

Le projet de construction du pont de Rosso est un projet majeur pour l'Afrique de l'Ouest et l'Union du Maghreb arabe.

En effet, la mise en œuvre des différentes activités dans le cadre du projet drainera un nombre important de personnes provenant de la zone du projet et d'autres horizons beaucoup plus éloignés.

Il est en effet attendu un important afflux de populations vers la zone du projet pendant les travaux de construction avec toutes les conséquences socio-économiques qui en découlent

L'importance de l'afflux dépend de divers facteurs. Les projets qui attirent le plus les travailleurs sont les projets qui ont des besoins élevés en main-d'œuvre en phase de construction et d'exploitation, une demande continue de biens et de services, et situés dans des régions éloignées des grands centres urbains où la main-d'œuvre disponible et l'économie existante sont incapables de répondre à leurs besoins.

Selon les recherches de la SFI sur les projets d'industrie extractive en Afrique, les taux de croissance démographique annuels induits par l'immigration liée aux projets varient généralement de 10 à 15 % sur une base soutenue, tandis que les taux de croissance démographique annuels moyens varient entre 2 et 3 %.

La SFI estime que pour chaque emploi formel créé par un projet minier, entre 3 et 10 emplois supplémentaires seront créés dans la zone du projet. Dans le cadre de ce projet, il s'agit de travaux de construction qui se trouve dans une zone urbaine qui dispose déjà d'une partie de la main d'œuvre et d'un certain nombre de services, donc nous estimons pouvoir considérer le coefficient de 6, c'est-à-dire pour chaque emploi formel de ce projet, cela va attirer 6 autres travailleurs.

Pour 1.250 emplois formels, si nous considérons le coefficient de 6, il y aura donc environ un afflux de personnes estimé au total à environ **7.500 personnes** pendant toute la durée du chantier. Etant donné que la base-vie principale du chantier et les bureaux principaux de l'entreprise seront localisés en Mauritanie avec des annexes, nous estimons que cet afflux sera plus accentué en Mauritanie qu'au Sénégal.

Les 7.500 personnes ne viendront pas d'un seul coup. Le pic sera atteint dès le début du chantier et au fur et à mesure que les travaux avanceront, le nombre de personnes va diminuer car celles qui ne trouveront pas d'opportunité rentreront là d'où elles viennent parce que n'ayant pas de ressources suffisantes pour rester. De plus, de bouche à oreille, cela va décourager l'arrivée de nouveaux migrants car ceux qui rentreront vont informer les autres candidats à la migration.

7.2 Caractérisation de l'afflux

Les afflux attendus dans la zone du projet sont de 2 ordres :

- Migration pour la recherche d'emploi dans le chantier;
- Migration opportuniste (petits commerçants, prestataires de service).

7.2.1. Migration pour la recherche d'emploi

C'est un mouvement migratoire pour la recherche d'emplois (direct et indirect) et d'opportunités d'affaires, en rapport avec les travaux de construction. En effet, dès le démarrage des travaux, beaucoup de bras valides de la zone polarisée par le projet, de la région du Trarza, de la région de Saint-Louis, et voire de la Mauritanie et du Sénégal convergeront vers le site du projet à la recherche d'emploi. Cet afflux sera constitué majoritairement de jeunes et d'adultes non qualifiés, en chômage ou ayant des emplois précaires. Avec l'exacerbation du chômage dûe à la COVID 19, il risque d'y avoir un afflux plus important que d'ordinaire car la pandémie a joué un rôle négatif dans les revenus des ménages.

En plus des 160 travailleurs expatriés chinois, l'Entreprise recrutera 40 personnes composées d'ingénieurs et d'ouvriers qualifiés. La majeure partie de la main d'œuvre qualifiée, généralement recrutée à travers des processus plus formels comme les appels à candidature, pourrait venir de Nouakchott, de Dakar et des grandes villes mauritaniennes et sénégalaises.

L'entreprise recrutera également 500 manœuvres dont la majeure partie proviendra de la zone d'influence du projet et des localités environnantes.

7.2.2 Migration opportuniste

La concentration d'une population importante dans la zone d'influence du projet, créera sans aucun doute des besoins en biens et services bien supérieurs à l'offre existante car les communes de Rosso Mauritanie et Rosso Sénégal, agglomérations les plus proches du site, sont faiblement nanties en centres de prestation de services.

Il est ainsi attendu un important afflux de personnes physiques et morales pour satisfaire les demandes. En effet, plusieurs services marchands (commerce, entreprises de sous-traitance et autres prestataires d'emploi) et centres de loisirs pourront s'installer dans la zone. Un nombre non négligeable de chercheurs d'opportunités pourrait s'installer durant toute la durée du chantier, pour exécuter des travaux temporaires ou offrir certains services.

La migration opportuniste va concerner tout un ensemble de services comme le commerce informel (marchands ambulants, tabliers, tenants d'étals), la restauration, le travail domestique, artisans (tailleurs, mécaniciens, tâcherons menuisiers, maçons), loueurs d'engins et de voitures, prostituées, gérants de bars, multiservices (photocopie, impression de documents, etc ...).

7.2.3 Périodes d'afflux

Le nombre de migrants est estimé à 7.500 personnes réparties dans le temps. Les 7.500 personnes ne viendront pas d'un seul coup. Le pic sera atteint dès le début du chantier et au fur et à mesure que les travaux avancent, le nombre de personnes diminuera au fur et à mesure car celles qui ne trouveront pas d'opportunité rentreront là d'où elles viennent parce que n'ayant plus de ressources

suffisantes pour rester. De plus, de bouche à oreille, cela va décourager l'arrivée de nouveaux migrants car ceux qui rentreront vont informer les autres candidats à la migration.

Le pic va durer deux à trois mois avant de diminuer progressivement. Vers la fin de la 1^{ère} année du chantier, le nombre de migrants va sensiblement diminuer pour se stabiliser. Seuls les migrants qui auront trouvé des opportunités de travail resteront.

7.3 Sources d'afflux

La majorité de la main d'œuvre non qualifiée viendra des régions de Trarza, en Mauritanie, et de Saint-Louis, au Sénégal, qui abritent le projet. Généralement, plus la région est éloignée de la zone du projet, moins il y'aura de migrants. A part Nouakchott et Dakar qui sont les capitales des deux pays, qui concentrent une grande part de leur population active, il est à envisagé que les villes éloignées de la zone du projet comme Nouadhibou en Mauritanie et Kédougou au Sénégal ne verront presque pas de migrants venir chercher des opportunités dans le projet. Cela s'explique par la probabilité que ces populations soient moins informées de l'existence du projet que celles qui en sont plus proches. De plus, comme les localités qui abritent le projet ne disposent pas de suffisamment de capacité d'hébergement pour les migrants, les personnes qui vont venir d'autres régions pourraient ne pas trouver de familles d'accueil ou courir le risque de faire face à d'autres charges, par exemple locatives et alimentaires, qu'elles ne supporteraient pas dans leurs localités d'origine qui plus est le revenu peut ne pas être incitatif.

De plus, ces régions qui viennent d'être citées comme Nouadhibou et Kédougou ont d'autres activités assez pourvoyeuses d'emplois qui peuvent retenir les populations. La zone de Nouadhibou par exemple est une zone dynamique en matière maritime avec la pêche et autres, tandis que la zone de Kédougou est une zone minière qui emploie déjà un grand nombre de la population autochtone.

7.4 Lieux d'afflux

Les zones d'afflux principales sont les villes de Rosso Mauritanie et Rosso Sénégal. Les populations graviteront autour du chantier, de la base-vie et autour du marché pour les petits commerçants. Comme dans les plans de l'entreprise, les bureaux principaux et la base-vie principale seront localisés en Mauritanie, on s'attend à un plus grand afflux du côté mauritanien que sénégalais.

Il n'est pas attendu de migrants autour des localités voisines sauf dans la zone prioritaire où il risque d'y avoir très peu de migrants qui vont s'y loger et venir tous les jours à côté du chantier et de la base-vie.

Presque tous les migrants qui vont venir dans le cadre de ce projet vont essayer de se loger à Rosso Mauritanie ou à Rosso Sénégal.

VIII. IMPACTS ET RISQUES POTENTIELS LIES A L'AFFLUX DES TRAVAILLEURS

L'afflux des travailleurs dans la zone du projet va générer des impacts positifs certes, mais également des impacts négatifs.

8.1 Impacts positifs

Les impacts positifs de l'afflux des populations dans la zone du projet sont entre autres :

- Réduction temporaire des taux d'exode chez les jeunes des villes de Rosso Mauritanie et Rosso Sénégal;
- développement de nouveaux services ;
- Augmentation des flux financiers dans la zone d'influence du projet;
- Disponibilité de nouveaux produits manufacturés ;
- Réduction sensible des taux de chômage ;
- Amélioration de la qualité de vie sur les sites d'accueil en fonction des aménagements effectués;
- Dotation des sites d'installation en infrastructures et cadre de vie adaptés (centre de santé, forage, etc...)
- Sensibilisation des populations sur les MST, la sécurité routière, etc
- Renforcement des capacités des travailleurs qui seront employés ;
- Emergence de nouveaux emplois ;
- Ouverture de nouveaux services employant les demandeurs d'emploi ;
- Expériences renforcées des associations ;
- Métissage et brassage culturel ;
- Commerce plus florissant;
- Amélioration des revenus locatifs des riverains qui pourraient mettre en location une partie de leurs patrimoines immobiliers.

8.2 Impacts négatifs potentiels

L'arrivée des personnes étrangères dans la zone du projet va engendrer potentiellement des impacts négatifs sur les plans socioéconomique, environnemental et sanitaire.

Sur le plan socio-économique et sanitaire, les impacts négatifs probables d'importance moyenne à majeure sont :

- Conflits sociaux entre résidents et migrants ;
- Criminalité, comportements illicites et perception de l'insécurité par la communauté ;
- Propagation des maladies sexuellement transmissibles ;
- Travail des enfants ;

- Violence fondée sur le genre ;
- insécurité routière du fait de l'augmentation des véhicules et du trafic ;
- Inflation Augmentation des prix des biens et des services ;
- Pression sur les infrastructures et les ressources (eau, foncier, faune sauvage, etc...);
- Occupation anarchique de l'espace public ;
- Drogue, alcoolisme et prostitution ;
- Dégradation des valeurs et des mœurs.

8.2.1 Conflits sociaux entre résidents et migrants

L'afflux de travailleurs étrangers dans la zone du projet est source de perturbations à plusieurs niveaux du point de vue de l'installation des bases-vie des travailleurs formels et non formels. Les 160 travailleurs chinois expatriés et les 40 travailleurs qualifiés recrutés par l'entreprise seront logés dans des camps construits à cet effet tandis que les 500 manoeuvres trouveront des logements au niveau des collectivités environnantes du projet. Avec la cohabitation inévitable avec les populations locales, l'insuffisance d'infrastructures et de services sociaux de base pour accueillir cette migration importante et soudaine, des conflits sociaux pourraient survenir. Ils pourront être déclenchés par la méconnaissance des us et coutumes de la zone, la concurrence due par la recherche d'emploi direct et la compétition des entreprises et individus au niveau des activités connexes et emplois indirects. Ceci pourrait nuire à la bonne marche des travaux.

8.2.2 Criminalité, comportements illicites, perception de l'insécurité par la communauté

Le projet du pont va augmenter les effets pervers des échanges entre différents peuples parmi lesquels la dégradation des mœurs, l'insécurité. L'afflux de migrants de diverses origines dans la zone du projet avec des us et coutumes différents, le désir de divertissement et l'insuffisance d'infrastructures, peuvent favoriser l'ouverture de débits de boissons et espaces de divertissement clandestins, la délinquance, le banditisme et la dégradation des mœurs. En effet, parmi les migrants, il peut y avoir d'honnêtes personnes venues chercher du travail, mais aussi d'autres mal intentionnées. Etant donné également que toutes les personnes qui arrivent ne vont pas trouver du travail et ne pourront pas subvenir à leurs besoins primaires comme la restauration et autres, le risque d'adopter un comportement déviant est réel.

Ce phénomène pourrait être source d'insécurité pour la population dans la zone de projet.

8.2.3 Propagation de certaines maladies, y compris les MST

L'afflux de main d'œuvre peut entraîner une augmentation des relations sexuelles entre partenaires non conjoints et augmentera les risques de propagation des maladies sexuellement transmissibles dans la zone du projet. Les comportements sexuels à risques entre personnel de chantier et population féminine de la zone du projet ou venues d'ailleurs peuvent entraîner des contaminations par les IST et le VIH si des mesures adéquates ne sont pas prises. Les comportements sexuels à risques pourraient également entraîner des cas de grossesses non désirées. Aussi, la présence des campements et bases-vie est en général un élément favorable à l'augmentation du taux de contamination par les MST et plus particulièrement le VIH/SIDA. A cet égard, l'UGP a prévu

d'organiser, dans la Zone d'Influence du Projet (ZIP), des campagnes de sensibilisation portant entre autres, sur les Maladies Sexuellement Transmissibles, y compris le VIH/SIDA, par le biais du Groupement constitué de l'ONG sénégalaise Eau Vive Sénégal et de l'Association mauritanienne, Solidarité et Développement Durable (SDD). En plus des campagnes de sensibilisation qui seront organisées par l'UGP à travers ce groupement, l'Entreprise en charge des travaux devra, conformément aux clauses de son contrat, organiser six campagnes de sensibilisation dans la zone d'influence directe du projet, portant entre autres, sur les MST.

Dans cette période de pandémie, les regroupements ou mouvements de personnes sont des sources réelles de propagation de la COVID 19. La présence de milliers de personnes dans la zone du projet sans systèmes de prévention et le manque d'hygiène constaté parfois dans certains chantiers pourraient être une source de propagation de la maladie dans la zone du projet.

Le soulèvement de poussières lors des travaux peut exacerber les risques d'apparition de maladies respiratoires chez le personnel du chantier et les populations riveraines. Le manque éventuel d'hygiène observé dans certains chantiers de même envergure où les les règles minimales de salubrité ne sont pas respectées, pourrait représenter une menace pour la santé des ouvriers qui seront exposés à de nombreuses maladies dont la tuberculose.

8.2.4 Travail des enfants

L'afflux important de travailleurs et l'opportunité que représentent les travaux peuvent pousser des enfants a être parmi les chercheurs d'emploi.

La Mauritanie comme le Sénegal ont ratifié la Convention C182 sur les pires formes de travail des enfants, adoptée en 1999. Il faudrait veiller au respect de cette convention.

L'âge minimum pour les travaux dangereux est de 18 ans. Les arrêtés ministériels n° 3748, 3749, 3750 et 3751 interdisent le travail des enfants dans des conditions dangereuses, y compris le travail forcé, l'esclavage, la prostitution, le travail avec des matières dangereuses et le travail qui met en danger la santé, la sécurité et la moralité de l'enfant.

La nature des travaux qui vont être entrepris dans le cadre du présent projet est considérée comme présentant un niveau de dangerosité élevé pour les enfants. C'est pour cette raison qu'il sera nécessaire de mettre en place un mécanisme de surveillance permanent afin que l'ensemble des travailleurs du projet ait au moins 18 ans. Ainsi, l'employeur est tenu de disposer d'un dossier pour chaque travailleur comprenant au moins sa pièce d'identité.

8.2.5 Violence fondée sur le genre

La concurrence, la compétition, la cohabitation et la dégardation des moeurs que pourrait engendrer l'afflux important de travailleurs dans la zone du projet pourrait exposer les femmes à la violence et la discrimination économique. Des mesures doivent être prises pour réduire ce risque.

8.2.6 Insécurité routière

Avec la présence du pont et du chantier, il est à craindre les excès de vitesses, le manque et/ou l'insuffisance de signalisation et même des stationnements, qui constitueront des risques potentiels d'accidents. Ces risques seront majeurs en cas de chute dans le fleuve.

8.2.7 Hausse des prix des biens et des services

Les prix des biens et services risquent de connaître une hausse du fait de la demande qui va augmenter et du fait du pouvoir d'achat des travailleurs, mais aussi des éventuels trafics qui risquent d'y avoir.

8.2.8 Pression sur les infrastructures et les ressources (eau, foncier, etc...)

Du fait de l'augmentation des populations, les infrastructures et les ressources risquent d'être déficientes car non seulement elles ne sont pas suffisantes pour accommoder la population locale mais si en plus, elles doivent satisfaire les besoins des nouveaux migrants, il va s'en dire que cela peut générer des tensions. A titre d'exemple, les marchands informels qui viendront s'installer risquent d'encombrer la voie publique et comme c'est un espace assez limité, il peut y avoir des tensions pour se disputer l'espace.

8.2.9 Occupation anarchique de l'espace public

Etant donné le manque d'infrastructures de commerce et de capacité d'accueil suffisante pour les migrants, le risque d'occupation anarchique de l'espace augmente pour les petits commerces informels et les nouveaux services informels qui vont se développer.

8.2.10 Drogue, alcoolisme et prostitution

Il y'a des risques certains de voir se développer un réseau de proxénétisme et de prostitution. Généralement ces genres d'activité s'accompagnent de vente et de consommation de drogue, ainsi que d'ouverture et d'exploitation de débits de boissons alcoolisées clandestins.

8.2.11 Dégradation des valeurs et des mœurs

Avec l'arrivée de migrants de tous les horizons, il n'est pas sans risque que ces derniers arrivent avec leurs caractères et habitudes qui risquent d'influencer négativement une partie de la population autochtone, notamment les jeunes, et ainsi contribuer à une dégradation des valeurs et des mœurs.

IX. MESURES DE MITIGATION DES IMPACTS NEGATIFS IDENTIFIES

Les mesures d'atténuation ci-dessous sont prévues pour réduire les impacts négatifs suspectés.

9.1 Mesures d'atténuations des conflits sociaux entre autochtones et travailleurs allochtones

- Recruter en priorité la main d'œuvre locale (homme et femme) pour les emplois non qualifiés;
- Impliquer les autorités locales dans le recrutement de la main d'œuvre non qualifiée ;
- Sous-traiter prioritairement avec les entreprises locales ;
- Mettre en place un mécanisme de prévention et de gestion des conflits ;
- Informer et sensibiliser les travailleurs étrangers sur les us et coutumes locales ;
- Appuyer la reconversion et la capacitation des piroguiers vers d'autres secteurs d'activités dans la mesure où ils ne pourront pas tous trouver un emploi pendant l'exploitation ;

9.2 Mesures d'atténuation de la criminalité, des comportements illicites et de la perception de l'insécurité par la communauté

- Informer et sensibiliser les travailleurs étrangers sur les us et coutumes locales ;
- Renforcer les forces de sécurité et la surveillance des frontières ;
- Intensifier les contrôles dans la zone du projet de manière régulière ;
- Enregistrement des migrants demandeurs d'emploi ;
- Règlementer les hébergements privés qui doivent se faire enregistrer au niveau des services de l'Etat compétents et veiller à ce que chaque client puisse remplir une fiche d'information avec pièce d'identité avant séjour ;
- Construire ou réhabiliter les infrastructures nécessaires pouvant concourir à l'accueil des migrants ;
- Déployer des relais communautaires sur le terrain pour alerter l'UGP en cas de comportement à risque remarqué ;

9.3 Mesures de prévention de la propagation des maladies transmissibles

- Sensibiliser le personnel de chantier et les populations riveraines sur les IST/VIH/SIDA, et les autres maladies ;
- Distribuer des préservatifs au personnel de chantier en collaboration avec les structures spécialisées (District sanitaire, Centre conseil ado, etc.);
- En phase d'exploitation, sensibiliser les usagers et les populations riveraines sur la prévention des IST/VIH/SIDA;
- Renforcer les capacités des structures sanitaires locales ;
- Mettre en place des kiosques de sensibilisation au niveau des points d'entrée au pont ;
- Équiper le personnel de chantier par des masques à poussière et exiger leur port obligatoire ;
- Installer des sanitaires et des points d'eau potable dans la base-chantier ;
- Sensibiliser et informer sur la COVID 19;

- Contrôler le port systématique des EPI;
- Sensibiliser sur la vaccination au COVID 19.

9.4 Mesures de prévention du travail des enfants

- Veiller au respect des conventions signées relatives à la protection et au travail des enfants;
- Veiller au respect des codes du Travail des deux pays ;
- Mettre en place des mécanismes de contrôle des registres des emplois ;
- Faire signer aux prestataires un code de conduite interdisant l'utilisation des enfants ;
- Exiger la carte nationale d'identification avant toute embauche ;

9.5 Mesures de prévention des discriminations et des violences basées sur le genre

- Tenir compte du genre dans le recrutement car si les femmes travaillent, elles sont moins exposées et bénéficient de la protection de la loi du travail ;
- Embaucher autant que possible les jeunes filles dans les chantiers ;
- Respecter la législation relative au Travail dans les deux pays;

9.6 Mesures d'atténuation de l'insécurité routière

- Afficher les consignes de sécurité sur le chantier ;
- Limiter les vitesses des engins et des véhicules de chantier ;
- Veiller au port systématique des EPI (gants, chaussures de sécurité, casques, gilets) adaptés;
- Mettre en place des balises et panneaux de signalisation sur les différents chantiers ;
- Éviter les chargements hors gabarit lors du transport de matériaux ;
- Former les opérateurs/conducteurs à la conduite en sécurité ;
- Mettre en place des panneaux de limitation de vitesse et des ralentisseurs à l'entrée et à la sortie du pont;
- Sensibiliser les usagers sur la sécurité routière.

9.7 Mesures d'atténuation de la hausse des prix des biens et des services

- Renforcer le contrôle des prix des denrées et des services par les services compétents des deux Etats :
- Appliquer rigoureusement les sanctions prévues par la loi en cas d'abus ;
- Sensibiliser les commerçants sur les sanctions auxquelles ils s'exposent en augmentant indument les prix des biens et services ;
- Veiller à l'approvisionnement correct de biens ;
- Prévenir les risques de pénurie de stock ;
- Mettre en place un magasin de vente fourni à la base-vie du chantier pour éviter des pénuries de marchandises en ville.

9.8 Mesures d'atténuation de la pression sur les infrastructures et les ressources (eau, foncier, etc...)

- Renforcer les infrastructures qui ont une capacité d'accueil limitée comme les postes de santé ;
- Loger les travailleurs de l'entreprise dans les bases-vie en y mettant l'ensemble des commodités nécessaires (infirmerie, eau potable, etc...)
- Faciliter l'accès aux infrastructures des localités voisines comme les centres de santé en allégeant les formalités d'admission.

9.9 Mesures d'atténuation de l'occupation anarchique de l'espace public

- Loger les travailleurs en y mettant l'ensemble des commodités nécessaires (infirmerie, eau potable, etc...)
- Renforcer les contrôles de l'occupation anarchique de l'espace public ;
- Sensibiliser les populations et les migrants sur l'interdiction de l'occupation de l'espace public;
- Appliquer la loi en cas d'occupation temporaire d'espaces publics.

9.10 Mesures d'atténuation de la vente de drogue, de l'alcoolisme et de la prostitution

- Sensibiliser les populations et les travailleurs sur ces phénomènes ;
- Appliquer la loi en cas de détention ou de vente de drogue, d'ivresse publique et racolage ;
- Renforcer les contrôles au niveau de la ville mais également des frontières;
- Appliquer la politique de tolérance zéro pour l'alcool et la drogue au chantier en mettant un dispositif de dépistage sur le site;
- intégrer dans le règlement intérieur de chantier de l'Entreprise et de ses sous-traitants, l'interdiction de la consommation de stupéfiants et d'alcool;
- Sensibiliser les travailleurs et les migrants sur les us et coutumes de la zone du projet.

9.11 Mesures d'atténuation de la dégradation des valeurs et des mœurs

- Sensibiliser les travailleurs et les migrants sur les us et coutumes de la zone du projet ;
- Punir tout comportement déviant observé contraire aux us et coutumes de la localité;
- Veiller à la protection des enfants et des mineurs (les associations qui œuvrent dans ce domaine peuvent être plus vigilantes et alerter les autorités dès qu'un cas d'abus d'enfant est signalé);
- Veiller à la protection des personnes vulnérables avec l'appui des associations travaillant dans le secteur qui peuvent jouer un rôle d'alerte ;

X. STRATEGIE DE GESTION DE L'AFFLUX DES TRAVAILLEURS

Plusieurs actions sont envisagées pour gérer et maitriser l'afflux des travailleurs qui est inévitable.

10.1 Mise en place d'une Commission Locale d'Aide au Recrutement de la Main d'Œuvre Non Qualifiée (CLARMONQ)

Le Comité Local d'Aide au Recrutement de la Main d'œuvre Non Qualifiée (CLARMONQ) est une idée tirée d'expériences d'autres contrées du Sénégal dans des projets à haute intensité de main d'œuvre. L'objectif du CLARMONQ est de donner la chance à chaque demandeur potentiel d'emploi non qualifié ou peu qualifié d'être recruté dans le chantier du projet suivant une discrimination positive fondée sur la résidence.

Ainsi, le jeune habitant dans la zone polarisée par le projet, clairement identifié comme tel, aura plus de chances de travailler dans le chantier qu'un non résident.

Cependant, il faut préciser que le CLARMONQ n'est ni une société intérimaire ni un sous-traitant de l'entreprise qui a la responsabilité juridique et sociale entière en lien avec ses employés.

Le CLARMONQ est une entité sociale impliquant des parties prenantes dont le rôle est jugé pertinent dans le recensement, le classement et la sélection des demandeurs d'emploi afin de les proposer à l'entreprise qui aura le dernier mot.

Le CLARMONQ est mis en place pour les principales raisons ci-après :

- Donner la priorité à la main d'œuvre locale sans fermer la porte aux autres ;
- Montrer une transparence par choix guidé par une stabilité sociale (équilibre entre les quartiers ou les zones de ciblage)
- Inclure les représentants de toutes les couches de la population.

Les craintes liées à ce genre d'initiative restent relativement importantes :

- Politisation
- Népotisme
- Courte durée de vie
- Non inclusion de parties importantes de la population
- Manque de rigueur et de transparence

Les missions du CLARMONQ peuvent être essentiellement regroupées en un certain nombre de points :

- 1- Recueillir, par le biais de l'UGP, les besoins de l'entreprise selon la progression du chantier;
- 2- Etablir un calendrier des besoins de l'entreprise ;

- 3- informer les populations sur les besoins en recrutement de l'Entreprise et les modalités d'inscription ;
- 4- Recueillir les dossiers de candidatures après avoir donné leur composition notamment le certificat de résidence :
- 5- Aider le demandeur à remplir correctement les documents relatifs à la demande d'emploi ;
- 6- Classer les demandes dans une base de données avec obligatoirement deux numéros de téléphone, le quartier de résidence et un engagement sur l'honneur pour les ouvriers peu qualifiés, qui pourrait remplacer le diplôme obtenu au cas où le diplôme ne serait pas décerné ;
- 7- Proposer, sur la demande de l'Entreprise, une liste d'ouvriers disponibles et une liste d'attente composée de la moitié du nombre d'ouvriers demandés ;
- 8- Publier les listes des ouvriers proposés, les afficher partout où de besoin ;
- 9- Se réunir mensuellement, y compris de façon extraordinaire en cas de besoin ;
- 10- Consigner les informations issues des réunions dans un PV et en faire des copies à l'UGP et aux autorités locales ;
- 11- Servir de médiateur pour prévenir et, le cas échéant, régler les différends entre employeur et employés.

Ainsi un mécanisme de gestion des plaintes pourrait être mis à la disposition de tous les travailleurs pour exprimer leurs préoccupations d'ordre professionnel. Ces travailleurs seront informés de l'existence du mécanisme de gestion des plaintes au moment de leur inscription sur le registre des demandes d'emploi. Le CLARMONQ veillera à faire en sorte que le système de gestion des plaintes soit facilement accessible à tous.

Les membres du CLARMONQ pourraient être choisis dans la liste suivante qui n'est pas exhaustive.

- Le Préfet
- Les maires des communes concernées
- L'inspecteur départemental du Travail
- L'inspecteur départemental de la Jeunesse
- La Présidente des Femmes leaders
- Le Président du Conseil communal de la Jeunesse
- Le Président du Collectif des délégués de quartier
- Les représentants de chaque localité figurant dans la zone polarisée

Pour donner la possibilité au plus grand nombre de travailler sur le chantier, il est recommandé de recruter la main d'œuvre locale non qualifiée tous les mois pour donner la chance à tout le monde de travailler. La Commission doit proposer des personnes différentes à chaque fois que l'entreprise exprime ses besoins en main d'œuvre.

Pour privilégier le recrutement des travailleurs habitants dans la zone d'emploi prioritaire, il pourrait être demandé de fournir un certificat de domicile délivré par le chef de quartier ou chef de village attestant que le travailleur est effectivement originaire de la zone du projet.

Il est proposé une zone d'emploi prioritaire composée des localités situées dans un rayon de 20 kms autour des deux Rosso. Les deux villes de Rosso sont cependant considérées comme la zone ultra prioritaire où il est conseillé de recruter le plus grand nombre de travailleurs.

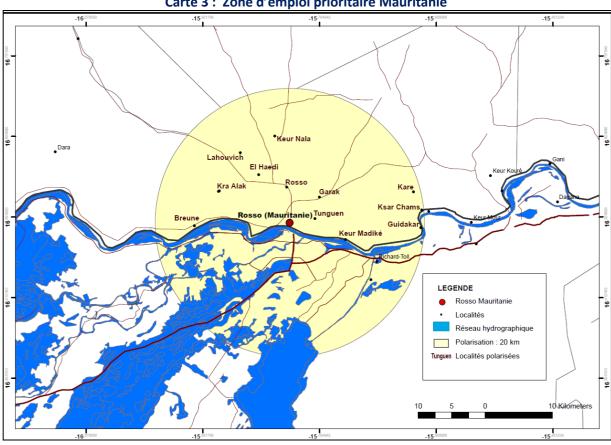
Les localités qui composent la zone prioritaire sont listées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7: Localités de la zone prioritaire d'emploi

| Localités de la zone prioritaire d'emploi | | | | |
|---|--------------------|--|--|--|
| Mauritanie | Sénégal | | | |
| Rosso Mauritanie | Gaya | | | |
| Breune | Keur Demba Diallo | | | |
| Garak | Khor | | | |
| Guidakhar | Kolona | | | |
| Karré | Mbagam | | | |
| Keur Madické | Medina Cheikh Omar | | | |
| Keur Nalla | Ndiatène | | | |
| Kra Alak | Ndombo | | | |
| Ksar Chams | Ngouye Dierri | | | |
| Tounguen | Niary | | | |
| Lahouvich | Nieti Yone | | | |
| El Haedi | Ntiagar | | | |
| Kare | Ntiago | | | |
| | Pakh | | | |
| | Richard Toll | | | |
| | Ronkh | | | |
| | Rosso Sénégal | | | |
| | Sanda | | | |
| | Temeye | | | |
| | Temeye Toucouleur | | | |

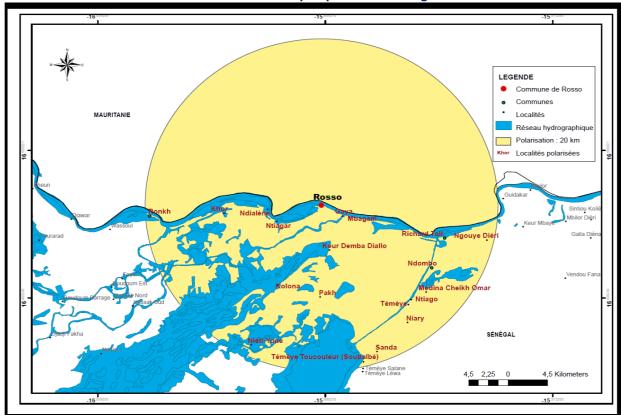
Il est strictement déconseillé de faire des recrutements autour du chantier ou autour de la base-vie car les migrants risquent de venir s'y regrouper.

Il appartient à l'UGP de pousser la réflexion sur la zone prioritaire d'emploi et sur le CLARMONQ en étudiant dans le détail la faisabilité, le règlement intérieur, les modalités de fonctionnement ainsi que la composition.



Carte 3 : Zone d'emploi prioritaire Mauritanie





10.2 Activités de sensibilisation et campagne de communication

Il est important d'utiliser les services des associations existantes dans les deux Rosso pour lancer une grande campagne de sensibilisation sur les enjeux, les risques et les stratégies de mitigation de l'afflux des populations, sur les maladies transmissibles, etc...

Ces campagnes de sensibilisation sur des thématiques précises doivent être renforcées par un plan de communication claire, détaillée et continue, déroulé par une agence de communication professionnelle. L'agence de communication portera son message plutôt sur les aspects institutionnels du projet. Les deux activités (sensibilisation et campagne de communication) doivent se dérouler concomitamment de façon coordonnée et complémentaire et en toute synergie d'action pour ne pas brouiller les récepteurs des messages à délivrer.

Pendant que les actions de sensibilisation vont se limiter exclusivement dans la zone d'influence du projet, la communication institutionnelle va au-delà de la zone d'influence du projet pour même cibler les acteurs régionaux et nationaux de même que les presses nationales des deux pays.

10.3 Logement des travailleurs par l'entreprise

Pour éviter une flambée des prix du loyer dans les deux villes de Rosso et ses environs qui ne disposent pas de capacité d'accueil suffisante pour les travailleurs, il est souhaitable que l'entreprise loge l'ensemble de ses travailleurs. Elle a prévu de ne loger que les 160 travailleurs expatriés et les 40 travailleurs qualifiés sans prévoir de loger les manœuvres. Il appartient à l'UGP d'inciter l'entreprise à loger l'ensemble de ses travailleurs.

Il en est de même pour la mise en place d'un service de restauration pour tous les employés car les deux villes ne disposent pas de suffisamment d'espaces de restauration capables d'accommoder les travailleurs.

10.4 Renforcement de l'équipe de performance sociale de l'UGP

Il convient de renforcer l'équipe de performance sociale par au moins deux agents chargés entre autres du suivi sur le terrain des relations communautaires et de la gestion des plaintes.

10.5 Recrutement de relais communautaires

Il est suggéré de mettre en place des relais communautaires issus de la zone afin de jouer un rôle de surveillance et d'alerte à l'UGP. Ces relais qui seraient déployés sur le terrain joueraient le rôle de surveillants pour alerter sur tout potentiel impact négatif né de l'afflux de populations par exemple l'ouverture de débits clandestins de boissons alcoolisées, le développement de réseau de prostitution, l'occupation anarchique de l'espace public. Ces relais communautaires n'auront qu'un seul rôle qui est d'alerter l'UGP qui à son tour se chargera d'alerter les autorités chargées de la sécurité.

10.6 Promouvoir l'approvisionnement local

Les entreprises locales formelles et non formelles devraient être privilégiées par l'entreprise chargée des travaux du pont pour la fourniture de biens et services (restauration, achat d'équipement, service de transport, achat de consommables, etc...). Dans cette perspective, les entreprises locales informelles gagneraient à se conformer à la réglementation afin de pouvoir être des fournisseurs ou des prestataires de l'entreprise chargée des travaux, ou de l'Unité de Gestion du Projet elle-même.

10.7 Autres actions

- Appuyer la formation et le financement de projets productifs des jeunes et des femmes (restauration);
- Accompagner les entrepreneurs locaux à se conformer à la réglementation afin de pouvoir servir de fournisseurs ou prestataires à l'entreprise chargée des travaux du pont ;
- Renforcer les mesures de bonification exprimées par les populations lors des consultations précédentes (construction d'infrastructures sanitaires et appui aux structures de santé, d'éducation, eau potable ; construction de marché, gare routière, services administratifs réalisation de voirie ; gestion des ordures, assainissement ; électrification, etc.);
- Indemniser toutes les personnes affectées par le projet pour permettre un climat social apaisé;
- Renforcer les capacités de la Commune de Rosso Sénégal en gestion environnementale et sociale (matériel, logistique, NTIC, formation, etc.);
- Organiser l'accueil des travailleurs pour éviter la situation de ville désorganisée;
- Solliciter les femmes pour la sensibilisation et la lutte contre l'insalubrité et la transmission de maladies telles que les infections sexuellement transmissibles, la COVD 19, etc ;
- Renforcer la sécurité publique et la surveillance des frontières qui est une nécessité impérative avec l'afflux de travailleurs. Le déplacement du matériel de la police des frontières et la construction de locaux adaptés ainsi qu'une petite cité des forces de l'ordre seraient très bien accueillis;
- Mettre en place un plan d'actions contre les VBG;
- Faire signer le code de conduite à tous les employés du projet permanents ou temporaires ;
- Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes.

XI. PARTIES PRENANTES CLES ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DE L'AFFLUX DES TRAVAILLEURS

Pour la gestion de l'afflux des travailleurs, plusieurs parties prenantes ont un rôle à jouer et les plus en vue sont les suivantes :

Le maitre d'ouvrage assurera la supervision des travaux, et devra faciliter la mission des Services techniques des deux pays (région de St-Louis et Wilaya de Trarza). Elle va assurer la coordination de la mise en œuvre et du suivi interne des aspects environnementaux et sociaux des activités, du suivi de la gestion de l'Afflux des travailleurs et servir d'interface entre le projet, les collectivités locales et les autres acteurs concernés.

L'entreprise en charge des travaux devra respecter les codes du travail des deux pays et se conformer autant que possible aux recommandations issues de ce rapport notamment en ce qui concerne la politique d'emploi et de recrutement et de l'approvisionnement local.

Les services techniques (région de St-Louis et Wilaya de Trarza): apporter leur appui technique au niveau régional et veiller au respect de la légalité concernant les différents aspects du projet. Concernant l'afflux de travailleurs, il s'agit des ministères en charge de l'Environnement et de leurs démembrements, des directions en charge du Travail et de la sécurité sociale, des ministères en chargé de la Santé et de leurs démembrements, des directions en charge des transports, des routes.

Les Forces de sécurité (Gendarmerie, Police et Douanes): Leur rôle est de s'assurer que les migrants qui arrivent ne viennent pas compromettre la tranquillité et la sécurité des riverains. En plus, en prévision des potentiels conflits entre immigrants et autochtones, et des risques de comportements déviants, ces services doivent être alertes pour traiter les problèmes et même jouer un rôle de prévention, de dissuasion et de sanction si nécessaire.

Les Collectivités Locales polarisées par le projet (communes de Rosso): Elles participeront à la sensibilisation des populations, aux activités de mobilisation sociale. Dans chaque collectivité, les services techniques locaux vont assurer le suivi de proximité de la mise en œuvre des recommandations du Plan de Gestion de l'Afflux des Travailleurs (PGAT). Elles participeront à la gestion des conflits sociaux, à l'adoption et à la diffusion de l'information contenue dans le PGAT et veilleront à la gestion et à l'entretien des infrastructures réalisées.

Les Organisations des transporteurs

Il existe plusieurs organisations socioprofessionnelles (syndicats des transporteurs) impliquées dans le transport interurbain et intra-urbain qui seront concernées par le projet. Ces organisations pourront appuyer le projet en termes d'informations et de sensibilisation pour un changement de comportements des transporteurs dans la gestion de l'infrastructure routière et dans l'amélioration des conditions de déplacement.

Les Acteurs Non Gouvernementaux (ANG)

La mise en œuvre du projet pourrait être réalisée également en concertation avec les organisations de la société civile, les associations des jeunes, des femmes, les GIE, etc...

Ces structures de proximité, qui vont bénéficier principalement du pont, constituent des facilitateurs potentiels en ce qui concerne l'implication et la mobilisation et peuvent jouer un rôle important dans le suivi de la mise en œuvre de certaines activités.

Les Inspections Régionales du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse

Ces services sont garants de la promotion et de la protection des travailleurs employés par des entreprises. Ils devront veiller au respect des dispositions du Code du Travail dans les chantiers (horaires de travail, salaires de base, âges ; etc.) en effectuant des visites inopinées sur le chantier.

Tableau 8: Calendrier de mise en œuvre du plan d'actions pour l'atténuation des impacts négatifs potentiels de l'afflux de travailleurs

| N° | RISQUE | MESURES DE MITIGATION PROPOSEES | ECHEANCE | RESPONSABLE |
|----|---|--|---------------------------------|--|
| 1 | Conflits sociaux | Recruter en priorité la main d'œuvre locale | Tout au long du | UGP |
| _ | entre | pour les emplois non qualifiés | chantier | odi |
| | autochtones et | Impliquer les autorités locales dans le | Tout au long du | UGP |
| | nouveaux | recrutement de la main d'œuvre non | chantier | |
| | migrants | qualifiée | | |
| | J | Sous-traiter prioritairement avec les entreprises locales | Tout au long du chantier | Entreprise |
| | | Mettre en place un mécanisme de prévention et de gestion des conflits | Avant le début des travaux | UGP |
| | | Informer et sensibiliser les travailleurs étrangers sur les us et coutumes locales | Tout au long du chantier | Entreprise |
| | | Appuyer la reconversion et la capacitation des piroguiers vers d'autres secteurs d'activité étant donné qu'ils ne pourront pas tous trouver un emploi pendant l'exploitation | Avant le début des travaux | UGP |
| 2 | Criminalité, comportement | Informer et sensibiliser les travailleurs étrangers sur les us et coutumes locales | Tout au long du chantier | Entreprise |
| | s illicites et perception de | Renforcer les forces de sécurité pour la surveillance des frontières | Avant le début des travaux | Etats |
| | l'insécurité par la | Intensifier les contrôles dans la zone du projet de manière régulière | Tout au long du chantier | Etats |
| | communauté | Enregistrer les migrants et surtout des travailleurs | Tout au long du chantier | Etats |
| | | | Avant le début des travaux | Etats |
| | | Construire ou réhabiliter les infrastructures nécessaires pouvant concourir à l'accueil des migrants | Avant le début des travaux | Etat/Secteur privé |
| | | | Dès le démarrage du chantier | UGP |
| 3 | Propagation des Maladies transmissibles | Sensibiliser le personnel de chantier et les populations riveraines sur les IST/VIH/SIDA et les autres maladies transmissibles | Tout au long du chantier | UGP/Entreprise |
| | | En phase d'exploitation, sensibiliser les usagers et les populations riveraines sur la prévention des IST/VIH/SIDA | Régulièrement | Collectivités territoriales concernées |
| | | Renforcer les capacités des structures sanitaires locales en lits et médicaments | Avant le début des travaux | Etats |

| N° | RISQUE | MESURES DE MITIGATION PROPOSEES | ECHEANCE | RESPONSABLE |
|----|--------------------------------|--|---------------------------------|-------------------------|
| | | Mettre en place des kiosques de | Dès le démarrage | UGP/Entreprise |
| | | sensibilisation au niveau des points d'entrée au pont | du chantier | |
| | | Équiper le personnel par des masques à poussières et exiger leur port obligatoire | Dès le démarrage du chantier | Entreprise |
| | | Installer des sanitaires et des points d'eau potable dans la base-chantier | Avant le début des travaux | Entreprise |
| | | Sensibiliser et informer sur la COVID 19 | Tout au long du chantier | Entreprise |
| | | Veiller au port systématique des EPI par les travailleurs | Tout au long du chantier | Entreprise |
| | | Sensibiliser sur la vaccination au COVID 19 | Tout au long du chantier | Entreprise/ONG |
| 4 | Travail des enfants | Respecter les conventions signées en termes de travail des enfants et protection des enfants | Tout au long du chantier | Entreprise/Etats |
| | | Respecter les lois du travail des deux pays | Tout au long du chantier | Entreprise/Etats |
| | | Mettre en place des mécanismes de contrôle des registres des emplois | Avant le début des travaux | UGP |
| | | Faire signer aux prestataires un code de conduite interdisant l'utilisation des enfants | Avant la signature du contrat | Entreprise |
| | | Exiger des pièces d'identité avant toute embauche | Avant la signature du contrat | Entreprise/CLARMON Q |
| 5 | Violence basée sur le genre | Accorder aux femmes de la zone davantage de capacités et d'appui dans le cadre de leurs activités | Avant le début des travaux | UGP |
| | | Mettre en place des mécanismes d'appui aux personnes vulnérables (ligne budgétaire de secours aux indigents, le fonds de dotation) | Avant le début des travaux | Mairie |
| | | Faciliter aux femmes l'accès aux écoles, aux centres de formation et aux marchés | Avant le début des travaux | UGP/Mairies/ONG |
| | | Tenir compte du genre dans le recrutement | Tout au long du chantier | CLARMONQ |
| | | Embaucher autant que possible les jeunes filles dans les chantiers | Tout au long du chantier | CLARMONQ |
| | | Respecter la législation du travail | Tout au long du chantier | Entreprise/Etats |
| 6 | Insécurité routière | Afficher les consignes de sécurité sur le chantier | En permanence | Entreprise |
| | | Limiter les vitesses des engins et véhicules de l'Entreprise | En permanence | Entreprise |
| | | Porter des EPI (gants, chaussures de sécurité, casques, gilets) adaptés | En permanence | Entreprise |
| | | Mettre en place des balises et panneaux de signalisation sur les différents chantiers | En permanence | Entreprise |
| | | Éviter les chargements hors gabarits lors du transport de matériaux | En permanence | Entreprise |
| | | Former les opérateurs/conducteurs à la conduite en Sécurité | En permanence | Entreprise |
| | | Mettre en place des panneaux de limitation de vitesse et des ralentisseurs à l'entrée et à la sortie du pont | En permanence | Entreprise |

| N° | RISQUE | MESURES DE MITIGATION PROPOSEES | ECHEANCE | RESPONSABLE |
|----|--|--|--------------------------------------|----------------------------------|
| | | Sensibiliser les usagers sur la sécurité | Tout au long du | UGP/ONG/Entreprise |
| | | routière | chantier | |
| | | Interdire formellement le stationnement sur le pont, sauf sur les encoches prévues à cet effet | En permanence | Entreprise |
| | | Prévoir des garde-fous pouvant atténuer les risques de chutes vers le fleuve | Dès le démarrage du chantier | Entreprise |
| 7 | Inflation des prix des biens | Contrôler les prix des denrées et des services | Tout au long du chantier | Etat |
| | et des services | Sensibiliser les commerçants sur le risque d'inflation | Tout au long du chantier | Etat |
| | | Appliquer la loi en cas de prix abusifs appliqués par les commerçants | Tout au long du chantier | Etat |
| | | Prévenir les risques de stock et de pénurie | Tout au long du chantier | Association des commerçants |
| | | Mettre en place un magasin de vente fourni à la base vie du chantier pour éviter la pénurie de marchandises en ville | Dès l'installation de la base-vie | Etat |
| | | Loger les travailleurs en y mettant l'ensemble des commodités nécessaires (infirmerie, eau potable, etc) | Avant le début des travaux | Entreprise |
| 9 | Occupation anarchique de l'espace public | Loger les travailleurs en y mettant l'ensemble des commodités nécessaires (infirmerie, eau potable, etc) | En permanence | Entreprise |
| | | Renforcer les contrôles de l'occupation anarchique de l'espace public | Tout au long du chantier | Etat |
| | | Sensibiliser les populations et les migrants sur l'interdiction d'occupation de l'espace public | Tout au long du chantier | UGP/Mairies/ONG |
| | | Sanctionner les occupants d'espaces publics | Tout au long du chantier | Etat |
| 10 | Consommation et vente de | Sensibiliser des populations et des travailleurs sur ces phénomènes | Tout au long du chantier | UGP/Mairies/ONG |
| | drogue, alcoolisme et prostitution | Appliquer la loi en cas de consommation de drogue, d'ivresse dans le chantier ou de racolage | _ | Etat |
| | | Renforcer les contrôles au niveau de la ville mais également des frontières | Tout au long du chantier | Etat |
| | | Sensibiliser les travailleurs et les migrants sur les us et coutumes de la zone du projet | Tout au long du chantier | UGP/Mairies/ONG |
| 11 | Dégradation des valeurs et | Sensibiliser les travailleurs et les migrants sur les us et coutumes de la zone du projet | Tout au long du chantier | Entreprise et sous- traitants |
| | des mœurs | Punir tout comportement déviant observé contraire aux us et coutumes de la localité | tout au long du chantier | Entreprise |
| | | Protéger les enfants et les mineurs | Tout au long du chantier | Etat |
| | | Protéger les personnes vulnérables | Tout au long du chantier | Etat |

XII. BUDGET PREVISIONNEL

Dans le but de faciliter la compréhension et éviter les multiples conversions entre les monnaies utilisées au Sénégal et en Mauritanie, le budget a été élaboré en euros.

Le budget a été élaboré selon deux scénarios : le budget minimal qui comprend des actions dont le financement est nécessaire dans le cadre du présent PGAT et des actions optionnelles dont le financement pourrait être différé.

Tableau 9 : Budget prévisionnel

| Rubrique | Montant en Euros | Commentaires | Sources de financement |
|---|---|--|---|
| BUDGET MINIMAL | | | |
| Mise en place et fonctionnement CLARMONQ | nctionnement 10 000 EUR I'UGP ou confiée à un bureau de consultants | | UGP |
| Campagnes de sensibilisation | Campagnes de sensibilisation menées par les associations locales sur plusieurs thématiques (par exemple maladies transmissibles, sécurité routière, COVID 19, salubrité, etc.). Cela comprend la conception | | UGP Mettre en cohérence avec le programme de sensibilisation de l'UGP et le PEPP |
| Campagnes de communication | 40 000 EUR Il s'agit de la communication institutionnelle sur le projet avec la presse, les autorités. Cela comprend la confection de supports de communication comme | | Mettre en cohérence avec le plan de communication |
| Renforcement de capacités institutionnelles | 12 000 EUR | Atelier de partage avec les maires, les élus, les chefs de quartier pour renforcer leurs capacités en gestion environnementale et sociale | UGP Mettre en cohérence avec le PEPP |
| SOUS TOTAL | 122 000 EUR | Il s'agit du budget minimal pour les actions nécessaires | |
| Formation des jeunes riverains | 30 000 EUR | Programme de formation à l'attention de quelques jeunes sur des thématiques relatives à la performance environnementale et sociale et petites activités liées au chantier | UGP Voir avec le PGES |
| Soutien au développement des infrastructures de base | 50 000 EUR | Il s'agit d'une enveloppe permettant de soutenir les deux Rosso à améliorer les infrastructures et services existants par exemple (rénovation d'un poste de santé, réfection d'une salle de classe, gestion des ordures ménagères, dons de médicaments, etc) | UGP Voir avec le budget sur les aménagements connexes |
| Mise en place de relais communautaires | 40 000 EUR | Rémunération et formation des relais communautaires déployés sur le terrain pendant la phase chantier | UGP Mettre en cohérence avec le PEPP |
| SOUS TOTAL | 120 000 EUR | | Il s'agit du budget optionnel qui peut être financé dans le cadre d'une autre composante du budget |

TOTAL GENERAL: 242 000 Euros

XIII. SUIVI ET EVALUATION

Un plan de suivi-évaluation doit être mis en place avec les objectifs suivants :

- évaluer l'état d'avancement des obligations et des engagements du projet en matière de gestion des afflux;
- identifier les impacts de l'afflux migratoire induit par le projet sur les communautés de la zone du projet; et
- mettre en place un système d'alerte précoce pour signaler les risques causés par l'afflux des travailleurs.

Pour activer le suivi, l'UGP doit:

- Tenir un registre et publier la liste des personnes recrutées et leur lieu de provenance;
- Développer une base de référence complète d'indicateurs socio-économiques, de chiffres de population et de données démographiques ;
- Valider la base de référence avec les parties prenantes locales;
- Développer un processus de suivi participatif en consultant régulièrement les parties prenantes du projet comme une réunion semestrielle ;
- Discuter de manière proactive avec les communautés locales sur le sujet des migrations entrantes et des changements sociaux qui se produisent dans la zone du projet ;
- Documenter toutes les discussions et obtenir toutes les statistiques à ce sujet.

Il est recommandé également de faire un audit externe à la fin du projet afin d'étudier les impacts de l'afflux des populations sur les communautés de Rosso Mauritanie et Rosso Sénégal.

ANNEXES

- Annexe 1 : Code de conduite
- Annexe 2 : Liste des acteurs rencontrés en Mauritanie
- Annexe 3 : Liste des acteurs rencontrés au Sénégal
- Annexe 4: Guide d'entretien institutionnel
- Annexe 5 : Guide d'entretien communautaire
- Annexe 6: Guide d'entretien avec UGP
- Annexe 7: Questionnaire Entreprise
- Annexe 8 : Répertoire de quelques associations en Mauritanie
- Annexe 9 : Répertoire de quelques associations en Mauritanie
- Annexe 10 : Feuilles de présence aux réunions de consultation
- Annexe 11 : Compte rendu de la réunion de restitution du rapport provisoire tenue le 18 mai 2021 à la Mairie de Rosso Sénégal
- Annexe 12 : Compte rendu de la réunion de restitution du rapport provisoire tenue le 19 mai à la mairie de Rosso Mauritanie
- Annexe 13 : Compte rendu de la réunion de restitution du rapport provisoire tenue le 19 mai à la Wilaya de Rosso Mauritanie
- Annexe 14 : Questionnaire complémentaire adressé à l'Entreprise suite aux réunions de restitution
- Annexe 15 : Feuilles de présence aux réunions de restitution

Annexe 1 : Code de conduite à signer par tous les acteurs du projet

Le présent Code de conduite a pour objet de présenter de manière claire les principales règles de conduite et de comportement auxquelles l'ensemble du personnel du projet de construction du Pont de Rosso doit se conformer.

Au sens du présent Code de conduite, le personnel du projet de construction du Pont de Rosso recouvre tous les salariés, bénévoles, stagiaires et consultants indépendants du projet, qu'ils soient employés en Mauritanie ou au Sénégal.

Vous devez soigneusement lire et comprendre l'intégralité du contenu de ce Code. Si vous avez des questions, il est de votre responsabilité d'en faire part à votre responsable qui vous apportera les précisions requises.

En cas de non-respect de l'une des dispositions énoncées dans ce document, vous pouvez encourir une mesure disciplinaire, une procédure de licenciement voire une action en iustice.

Il est de votre devoir de signaler toute violation du présent Code à votre supérieur hiérarchique ou via les mécanismes de signalement définis par le projet.

Il est aussi de votre devoir d'informer les bénéficiaires et toute autre partie avec qui vous travaillez, de l'existence de ce Code que le personnel doit respecter, y compris les règles afférentes aux signalements des fautes et manquements des personnels du projet. Tout signalement ou suspicion sera examiné(e) et traité(e) en toute discrétion. Le projet traitera tout signalement de manquement ou violation du présent Code de conduite.

Si vous êtes un Responsable, vous portez la responsabilité de montrer le bon exemple, d'offrir un cadre de travail propice au respect des règles édictées par le Code de Conduite, et de développer des conditions de travail et un environnement favorable.

Dans le cadre de l'approche « zéro tolérance » du projet vis-à-vis des violations au Code de conduite, il est de la responsabilité de chacun d'appréhender et d'adapter son comportement pour qu'il soit en tout temps en conformité avec les valeurs et principes du projet, ainsi qu'avec les règles énoncées ci-après :

- ✓ Je respecterai toutes les personnes de manière égale, sans distinction ni discrimination du fait de leur nationalité, origine, genre, croyances religieuses, opinions politiques ou handicap.
- ✓ Je respecterai les us et coutumes des communautés de Rosso Mauritanie et de Rosso Sénégal.
- ✓ J'agirai avec équité, honnêteté et tact, et je considèrerai toute personne avec dignité et respect. Je respecterai les lois nationales ainsi que les cultures, traditions, coutumes et pratiques en conformité avec les Conventions des Nations Unies.
- ✓ Je contribuerai à favoriser un cadre de travail harmonieux, basé sur l'esprit d'équipe, le respect mutuel et la compréhension d'autrui.
- ✓ Je porterai une tenue appropriée et les EPI, en adéquation avec mon poste et en fonction de l'environnement culturel dans lequel je travaille.
- ✓ Je ne me livrerai à aucune forme de discrimination, harcèlement ou abus (qu'il soit de nature physique, sexuelle ou verbale), d'intimidation ou d'exploitation, ni à aucune autre conduite susceptible de porter atteinte aux droits d'autrui.
- ✓ Je veillerai à ce que mes performances, tant personnelles que professionnelles,

- soient fondées sur une conduite respectueuse de l'environnement, du genre, de la diversité et non discriminante.
- ✓ Je n'aurai pas de relations sexuelles avec une personne âgée de moins de 18 ans, et n'abuserai ni n'exploiterai les enfants, de quelque façon que ce soit, indépendamment de l'âge de la majorité ou de l'âge de consentement localement. La mauvaise appréhension de l'âge d'un enfant ne peut être considérée comme une excuse.
- ✓ Je ne soutiendrai ni ne prendrai part à aucune forme d'activité criminelle, illégale, ou constituant un abus ou une forme d'exploitation, notamment le travail des enfants, la pédophilie, la prostitution forcée, le trafic d'êtres humains, de marchandises ou de substances illicites/illégales.
- ✓ Je ne soutiendrai, ne tolérerai, ni n'encouragerai en connaissance de cause le terrorisme ou des activités de personnes en lien avec le terrorisme.
- ✓ Je n'échangerai pas argent, emploi, biens ou services, contre des faveurs sexuelles, et toute autre forme d'humiliation.
- ✓ Je ne demanderai ni n'accepterai une forme quelconque de rétribution personnelle, de service ou faveur d'un tiers en échange de l'aide, du soutien ou des services quelle qu'en soit la nature.
- ✓ Je ne détiendrai pas, ni ne profiterai de la vente de marchandises ou de substances illicites/illégales.
- ✓ Je ne boirai pas d'alcool, ni consommerai de substances susceptibles d'affecter mes capacités à exercer mes fonctions ou pouvant nuire à la réputation du projet. De la même manière, je ne conduirai en aucune circonstance un véhicule appartenant ou utilisé par le projet sous l'emprise de l'alcool ou de drogues. Je suis conscient que si j'avais connaissance d'un membre du personnel conduisant ou ayant conduit sous l'influence d'alcool ou de drogues, je me devrais de le signaler ; et qu'un tel manquement sera considéré comme une violation du Code de conduite et des règlementations du projet en matière de sécurité, et entrainera des mesures disciplinaires.
- ✓ Je n'accepterai pas de pot-de-vin ni de cadeaux substantiels que je signalerai immédiatement à mon responsable que cela provienne de gouvernements, bénéficiaire.
- ✓ Je n'aurai aucune relation d'affaire pour toute fourniture de biens ou de services ou d'emploi au nom du projet avec ma famille, mes amis ou tout autre contact personnel/professionnel, pour toute fourniture de biens ou de services pour le projet ou tout emploi sans autorisation explicite.
- ✓ Je protégerai l'environnement et réduirai les risques d'impacts négatifs sur cedernier
- ✓ Je respecterai les règles de la base-vie si je suis logé par l'entreprise.
- ✓ Je signalerai tout incident, toute violation ou tout manquement lié au présent code qu'il me sera donné l'occasion de noter.
- ✓ J'atteste avoir soigneusement lu et bien compris le Code de Conduite.
- ✓ Je m'engage à en respecter toutes les conditions et à me conformer aux règles de conduite

| Nom | | | |
|-----------|------|------|--|
| Signature | | | |
| Date | | | |

Annexe 2 : Liste des acteurs rencontrés en Mauritanie

Pour les consultations, deux consultants sont mobilisés sur le terrain. Il y'a des activités qui sont menées ensemble par les deux consultants.

Par la suite, les consultants se sont scindés en deux équipes et un consultant a rencontré les acteurs sénégalais pendant que l'autre consultant rencontrait les acteurs mauritaniens.

| N° | Prénoms et Nom | Fonction et Structure | | |
|----|-------------------------------------|--|--|--|
| 1 | Abdel Kader Ould Tiyib | Hakem de la Moughataa (Département) de Rosso, Wilaya du Trarza | | |
| 2 | Bamba Daramane | Maire de la Commune de Rosso Mauritanie | | |
| 3 | Fara Mbodji | Conseiller Municipal Rosso Mauritanie | | |
| 4 | Fatou Gueye | Service développement Mairie Rosso Mauritanie | | |
| 5 | Moïma Traoré | DTA Commune de Rosso Mauritanie | | |
| 6 | Amadou Samba Sow | Coordonnateur de l'Unité de Gestion du Projet de construction du pont de | | |
| | | Rosso | | |
| 7 | Ahmedou Yahya | Coordonnateur Adjoint de l'Unité de Gestion du Projet de construction du pont de Rosso | | |
| 8 | Mandiaye Ndiaye | Expert environnementaliste de l'Unité de Gestion du Projet de | | |
| | | construction du pont de Rosso | | |
| 9 | Mamadou Djiby Dia | Adjoint Inspecteur régional du Travail de Rosso | | |
| 10 | Ismael | Direction Régionale de la Police Nationale de Rosso | | |
| 11 | Oumar BA | Directeur Régional de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports du Trarza | | |
| 12 | Adjudant chef Mouhamed Ould El Arby | Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rosso | | |
| 13 | Mohamed Fall Teïfour | Notable à Rosso Mauritanie | | |
| 14 | Cheikh Ould Hamdene | Notable à Rosso Mauritanie | | |
| 15 | Hamdene Ould Mouhamed Maouloud | Notable à Rosso Mauritanie | | |
| 16 | Mouhamed Ould Emeïne | Chef de quartier de Rosso Mauritanie | | |
| 17 | Demba Hamad Sall | piroguier | | |
| 18 | Samba Maouloud Fall | piroguier | | |
| 19 | Mame Leye Traoré | Association des femmes chef de famille | | |
| 20 | Mariam Mbaye | Association des femmes chef de famille | | |
| 21 | El Khotob Oumar Mbodji | Jeune formé dans les métiers du BTP par le BIT | | |
| 22 | Khalidou Abdou Razak Dieng | Jeune formé dans les métiers du BTP par le BIT | | |
| 23 | Seydou Djibril Sambou | Jeune formé dans les métiers du BTP par le BIT | | |
| 24 | Abdoul Amadou Ndiaye | Jeune formé dans les métiers du BTP par le BIT | | |
| 25 | Khalidou Mouhamed Sy | Jeune formé dans les métiers du BTP par le BIT | | |
| 26 | Zeinabou Mint Mouhamed Beybou | Jeune formé dans les métiers du BTP par le BIT | | |
| 27 | Yeli Ahmed Diagne | Association APT | | |
| 28 | Brahim Fall | Association AGD | | |
| 29 | Adama Alpha Sy | Association AJSR | | |
| 30 | Ami Mbaye Lo | Association AJVP | | |
| 31 | Marieme Soda Diop | Association Medine 1 Emergent | | |
| 32 | Issa Mbaye | Scouts Rosso | | |
| 33 | Yacoub Mouhamed Valle Ahmed | Association Drop Rosso Tiyatir | | |
| 34 | Mohamaden Idoumou | Association Houda | | |
| 35 | Mohamed Sar | ASC Ndiourbel | | |
| 36 | Mamadou Aly Sow | Association Jeunesse Espoir | | |
| 37 | Assane Gueye | Association Escale | | |
| 38 | Baba Ould Ahmed | Association CCC | | |
| 39 | Abdoulaye Fall | Association ADERO | | |
| 40 | Sidi Mbarek Saleck | Association ADL | | |
| 41 | Mouhamed El Ghlay Sy | Association de lutte contre la bilharziose et le Paludisme | | |
| 42 | Garmi Alassane LY | Association Fouta Développement | | |
| 43 | Fatimata Oumar Dia | Association Doubago | | |
| 44 | Binta Hamedine Mbodj | Association Eco citoyen | | |
| 45 | Fatimata Moussa Diallo | Coopérative Toulel Dierry | | |

Annexe 3 : Liste des acteurs rencontrés au Sénégal

Les acteurs sénégalais rencontrés ont été moins nombreux en Mauritanie car au Sénégal, les acteurs rencontrés sont un peu plus éparpillés de Saint Louis à Rosso en passant par Richard Toll, Dagana, Ronkh, Ross Béthio, etc... alors qu'en Mauritanie, tous les acteurs rencontrés l'ont été à Rosso Mauritanie.

Cela s'explique par les situations administratives des deux villes qui sont complétement différentes. Rosso Mauritanie étant une capitale départementale avec tous les services déconcentrés alors que Rosso Sénégal dépend du département de Dagana.

| N° | Prénoms et Nom | Fonction et Structure | | |
|----|--------------------------|--|--|--|
| 1 | Khadim Ann | Adjoint du Gouverneur de Saint Louis chargé des affaires administratives | | |
| 2 | Babacar Mbodji | Inspecteur Régional du Travail de Saint Louis | | |
| 3 | Ibrahima Ndiour | Adjoint Inspecteur Régional du Travail de Saint Louis | | |
| 4 | Modou Ndiaye | Préfet du Département de Saint Louis | | |
| 5 | Hubert Lazar Birame Faye | Adjoint du Préfet de Dagana | | |
| 6 | Ibrahima Ndour | Sous-préfet de Mbane | | |
| 7 | Mody Koné | Adjoint du sous-préfet de Ndiaye | | |
| 8 | Amadou Tidiane Ndiaye | Maire de Ronkh | | |
| 9 | Cheikh Gaye | Maire de Rosso Sénégal | | |
| 10 | Ibra Kane | Secrétaire municipal de la commune de Richard Toll | | |
| 11 | Moussa Ndiaye | Commissaire spécial de la police des frontières de Rosso Sénégal | | |
| 12 | Ndeye Sèye | Présidente communale des GPF de Rosso | | |
| 13 | Sira Bane | Présidente groupement Sope Serigne Fallou | | |
| 14 | Mariama Gaye | Présidente groupement Gueum sa bope | | |
| 15 | Ibrahima Gueye | Président du Conseil communal de la jeunesse de Rosso | | |
| 16 | Cheikh Tidiane Diop | Président du Collectif des délégués de quartier de Rosso | | |
| 17 | Fatma Ndiaye | Présidente de l'Association des femmes gérants de restaurant à Rosso | | |
| 18 | Djiby Diop dit Souley | Vice-président de l'Association des piroguiers de Rosso | | |

Annexe 4: Guide d'entretien institutionnel

- Thème 1 : Identification, position de la structure dans le projet
- Thème 2: Types d'afflux dans un passé relativement récent et les enseignements tirés de ces afflux
- Thème 3 : Craintes et opportunités liées au projet

(Quels sont les impacts négatifs et positifs auxquels vous vous attendez et comment les gérer?). Classement des impacts négatifs selon leur importance après les avoir cités, les classer par ordre d'importance.

A titre indicatif, cette liste non exhaustive de potentielles difficultés peut être préposée et classée par ordre d'importance :

- Inflation des prix des biens et services
- Conflits sociaux
- Développement de la délinquance juvénile
- Criminalité, comportements illicites, perception de l'insécurité par la communauté
- Maladies transmissibles
- > Travail des enfants
- Violence fondée sur le genre
- ➤ Abandon de la pêche ou de la culture de la terre et leurs conséquences sur le prix des denrées locales
- Thème 4 : Existence ou non de flux habituels dans la zone, selon la période de l'année
- Thème 5 : Gestion de lieux de distraction et de restauration (bars, maisons de loisir, maquis, etc.)
- Thème 6 : Capacité d'accueil de la localité par rapport à des afflux de personnes
- **Thème 7 :** les opportunités existantes dans la zone du projet (logement, besoins sociaux de base tel que l'eau, l'électricité, l'alimentation...)
- Thème 8 : situation des services marchands et des infrastructures liées aux différentes religions
- **Thème 9 :** Situation de la main d'œuvre dans la zone (les secteurs pourvoyeurs d'emploi qualifiés et les secteurs pourvoyeurs d'une main d'œuvre non qualifiée)
- **Thème 10:** tabous, interdits et préjugés liés à la cohabitation socioculturelle en rapport avec les groupes ethniques présents dans la zone ?
- **NB**: Tous les thèmes ne sont pas forcément discutés avec tous les participants à cette étude. Par ailleurs, en fonction de l'interviewé, des relances sont faites pour enrichir les échanges et aborder d'autres sujets qui pourraient avoir une grande importance.

Annexe 5 : Guide d'entretien communautaire

Thème 1 : Identification des participants en rapport avec la communauté, ainsi que leurs positions, le cas échéant, dans le projet

Thème 2 : Situation de la main d'œuvre dans la zone (les secteurs pourvoyeurs d'emploi qualifiés et les secteurs pourvoyeurs d'une main d'œuvre non qualifiée)

Thème 3: Identification des probables sources (provenances) et des destinations potentielles (villes, villages, autres sites) d'afflux de main d'œuvre et les impacts y afférents

Thème 4 : Craintes et opportunités liées au projet

(Quels sont les impacts négatifs et positifs auxquels vous vous attendez et comment les gérer ?). Classement des impacts négatifs selon leur importance. Après les avoir cités, les classer par ordre d'importance.

A titre indicatif, cette liste non exhaustive de potentielles difficultés peut être préposée et classée par ordre d'importance pour les participants :

- Inflation des prix des biens et services
- Conflits sociaux
- Développement de la délinquance juvénile
- Criminalité, comportements illicites, perception de l'insécurité par la communauté
- Maladies transmissibles
- > Travail des enfants
- Violence fondée sur le genre
- Abandon de la pêche ou de la culture de la terre et leurs conséquences sur le prix des denrées locales

Thème 5 : Besoins en matière d'investissements dédiés à l'amélioration des infrastructures et des services dans les collectivités

Thème 6 : Tabous, interdits et préjugés liés à la cohabitation socioculturelle en rapport avec les groupes ethniques présents dans la zone

<u>NB:</u> Tous les thèmes ne sont pas forcément discutés avec tous les participants à cette étude. Par ailleurs, en fonction de l'interviewé, des relances seront faites pour enrichir les échanges et aborder d'autres sujets qui pourront avoir une grande importance.

Annexe 6 : Questionnaire administré à l'Entreprise

- 1) Présentation de l'entreprise
- 2) Descriptif des travaux
- 3) Besoins en main d'œuvre en termes de nombre
 - a. Nombre de travailleurs expatriés (Origine)
 - b. Nombre de travailleurs qualifiés (Ingénieurs, Techniciens supérieurs, etc...)
 - c. Nombre de travailleurs qualifiés (Ouvriers spécialisés)
 - d. Nombre de travailleurs non qualifiés (manœuvres)
- 4) Quel type de contrat allez-vous proposer?
- 5) Allez-vous gérer la main d'œuvre directement ou vous allez passer par une société prestataire de main d'œuvre ?
- 6) Quels sont les profils dont vous aurez besoin (maçon, ferrailleurs, ingénieur, etc...)
- 7) Un plan de mobilisation de cette main d'œuvre dans le temps ?
- 8) Les travailleurs sont-ils soumis à la législation du travail mauritanienne ou Sénégalaise?
- 9) Est-ce que vous avez prévu de loger les travailleurs ou une partie des travailleurs ? Est-ce que vous avez prévu de construire une base vie ? De combien de places ?
- 10) Avez-vous prévu d'assurer le transport des travailleurs non logés ?
- 11) Avez-vous prévu la restauration des travailleurs?
- 12) Etes-vous prêt à favoriser dans le recrutement les populations locales et autochtones qui vivent autour du Pont ?

Annexe 7: Guide d'entretien avec l'UGP

- 1) Présentation générale du projet
- 2) Organisation administrative du projet
- 3) Etat d'avancement du projet
- 4) Date de démarrage du projet
- 5) Durée d'exécution du projet
- 6) Entreprise chargée des travaux
- 7) Coût du projet
- 8) Quels sont les contraintes techniques du projet
- 9) Quelles sont les contraintes environnementales et sociales
- 10) Quelles sont les études environnementales et sociales menées
- 11) Quelles sont les orientations et préoccupations à prendre en compte pour l'étude

Annexe 8 : Répertoire de quelques associations à Rosso Mauritanie

| N° | Nom de | Туре | Nom du | Contact du | Nombre de | Domaines d'activité |
|----|--|--|------------------------------|------------------------------|---------------|---|
| 1 | l'association OMST / SIDA | d'association ONG | responsable Cheikh | responsable | membres 18 | Sensibilisation sur les MST |
| | ŕ | | Tidiane SALL | | | Social |
| 2 | Association de lutte contre la bilharziose et le Paludisme | Association | Mohamed El Gjaly Sy | 46 42 64 13 | 25 | Lutte contre les maladies liées aux eaux douces Sensibilisation sur la prévention de la bilharziose et du paludisme Collaboration avec les structures sanitaires pour la sensibilisation et le dépistage sur les maladies épidémiques |
| 3 | Coopérative Toulel Dierry | Coopérative | Fatimata Moussa Diallo | 41 26 01 26 | 95 | Sensibilisation de la communauté sur leurs droits et devoirs |
| 4 | Association des femmes chefs de famille | Association | Marieme Mbaye | 44 44 40 13 / 49 06 49 40 | 500 | Défense des droits de l'homme notamment les droits de la femme et de l'enfant Gestion d'un centre d'accueil des femmes et des filles mineures victimes de violence, viol, et de maltraitance |
| 5 | Association Fouta Développement | Association | Garmi Alassane LY | 46 52 38 51 | 315 | sensibilisation dans le domaine de la santé Rendre la ville de Rosso verte en plantant des arbres fruitiers Formation |
| 6 | Rosso aide Rosso | Association | | 46 45 50 70 / 34 45 50 70 | | Santé préventive Environnement Développement local |
| 7 | Association Mauritanienne pour la Promotion de la Femme et de l'Enfant | Association | Tacko Hamady Ba | | 20 | Prévention et réponse aux violences faites aux femmes Mobilisation communautaire Aide aux familles vulnérables Responsabilisation des femmes |
| 8 | Association Doubagho | Association | Fatimata Oumar Dia | 47 15 50 98 | 50 | Formation des jeunes dans la transformation des produits locaux Sensibilisation dans le domaine de la maltraitance de la femme Maraichage |
| 9 | Coopérative Dawalel | Coopérative | Binta Hamedene Mbodji | 47 59 38 98 | 21 | Coopérative agricole (fruits, légumes) Maraichage |
| 10 | ASC Ndiourbel | Association Sportive et Culturelle | Mohamed Sar | | 3000 | Activités sportive Activité culturelle |
| 11 | Association Réussite pour Rosso Najah | Association | | | 62 | Promotion de la salubrité Lutte contre la déperdition scolaire |
| 12 | Scout et Guides de Rosso | Association | Issa Mbaye | | 30 | Sensibilisation sur Environnent et éducation |
| 13 | Troupe théâtrale du Trarza | Troupe de théâtre | | | 7 | Sensibilisation sur les phénomènes de société |
| 14 | Association de Développement de l'Homme et de la Nature | ONG | | | 37 | Lutte contre le tabagisme |
| 15 | Amis de la Nature et de la Petite Enfance | Association | | | 25 | Protection de l'Environnement Protection droit de l'enfance |
| 16 | Ass Houda | Association | Mohamaden | | 57 | Santé préventive |

| N° | Nom de l'association | Type d'association | Nom du responsable | Contact du responsable | Nombre de membres | Domaines d'activité |
|----|--|-----------------------|-----------------------|------------------------|----------------------|--|
| | Jeunesse de Rosso | | Idoumou | | | |
| 17 | Association Medine 1 Emergeant | Association | Marieme Soda Diop | | 146 | Nettoyer le quartier, Préservation de l'environnement |
| 18 | Association Archad | Association | | | 36 | Education sensibilisation culture |
| 19 | Association pour l'espoir | Association | Mamadou Aly Sow | | | Sensibilisation |
| 20 | Association des jeunes du PK7 | Association | | | 26 | Promouvoir le développement du PK7 |
| 21 | Association Rénovation de Garagh | | | | | Promouvoir le développement de Garagh |

Annexe 9 : Répertoire de quelques associations à Rosso Sénégal

| Nom de l'association | Type d'association | Nom du responsable | Contact du responsable | Nombre de membres | Domaines d'activité |
|--|-----------------------|-------------------------------|------------------------|---|---|
| Association communale des GPF | GPF | Ndeye Sèye | 776189729 | 63 groupements de 25 à 100 membres chacune | transformation de fruits et légumes, fabrication de savon, agriculture, commerce, étuvage, sensibilisation contre les maladies hydriques et les maladies de façon générale |
| Groupement sope serigne Fallou | GPF | Sira Bane | 771621027 | 60 | commerce, transformation de céréales locales, riziculture |
| Association Guem sa bop | GPF | Mariama Gaye | 775070679 | 100 | commerce, transformation riz local sensibilisation contre les MST telles que le Sida, les maladies hydriques et les maladies de façon générale |
| Conseil communal de la jeunesse de Rosso | Association | Ibrahima Gueye | 774117732 | tous les jeunes de la commune | organisation de navétane citoyen, nettoiement d'écoles, sensibilisation contre l'émigration clandestine, contre les maladies, organisation de semaines de la jeunesse, activités de développement. |
| Collectif des délégués de quartier de Rosso | Association | Cheikh Tidiane Diop | 775375310 | 10 | règlement des différends entre les gens et dans les familles, participation à la vie active de Rosso, solidarité entre nos membres, recherche de solutions à l'emploi des jeunes |
| Association des restauratrices de Rosso | Association | Fatma Ndiaye | 77 576 55 49 | 20 | Restauration et commerce |
| Association des piroguiers de Rosso | Association | Djiby Diop dit Souley Diop | 77 342 62 67 | 280 pirogues | pilotage de pirogues pour le transport de personnes, pêche artisanale dans le fleuve, activité sur le bac (petit commerce, échange de devis, manutention) |

Annexe 10 : Feuilles de présence des réunions de consultation

| Listes | de présence - Ross | o le 11/02 | 2/20 | 21 | 1 | |
|--------|--------------------|------------|------|--------------|----|-------|
| PGAT, | Rodgo Réunion | ovec- | les | association8 | de | Jours |

| N° | Noms et Prénoms | organisation | Contacts | signatures |
|----|------------------------|-------------------|-------------|------------|
| 01 | yelly Threed Disgre | APT | 49 06 4874 | -gr |
| 02 | Brahim Fall | clas AGD | 49.33 3535 | -200 |
| 03 | DIOP CONSTITUTE | AGD/Rerco | Mehm | # |
| 04 | Adams Alpha Sy | ADSR. | 49335313 | 2894 |
| 05 | Ami MBaye 86 | 4-2-N-b | 49575120 | A.m. |
| 06 | Manieone Sada Biep | Hedine temery | + 37007832 | 7 |
| 07 | En Hassen Adama camara | | 32560026 | aut |
| 08 | Isra Mbaya | scouls Posso | | m 9 |
| | chakh ali Fall | Hedine 1 EMERGENT | ua-40-07,00 | Ctu() |

| Ethmanor Ghavlu | AST Houda | (2) 11 2000 | 1 de |
|--|---|---|--|
| C1 1 1 1 6 100 | | 4586269 | 4. |
| Et ghotot Owner Nobels | B.I.T Environmenterfallate | | THE STATE OF THE S |
| The state of the s | | +221 776447798. | - Rymm |
| Abred De Valer | Crod Ho VUP | | POLE |
| ریاه رب آئی | ومعيد والإثراء الشابية | - CHARLES THE CONTRACT OF | 13 |
| 1-m41/ cc | احاد شابالعواو | | * N |
| | Mandiage Ndiage Cheikh Biteye Thue do not yole of County to | Cheikh Biteye Consultant of de Cheikh Biteye Consultant of de Consultant of de Crock to J VOP | Cheikh Biteye Consultant of de +24 #644 #38. |

| 20 | تحديدل بعسوبي | ولعدة مد العلامتمالل المؤرد | 49385720 | 4/2 |
|----|----------------------|-----------------------------|-------------|-------|
| 21 | Motomed San | 42 C Ill Wards | 4+28-074 | 5 200 |
| 22 | Houcern Palicep | Medwast | 14111287 | 45 |
| 23 | Scydon Wibil Sambour | 13/1 | 41384402 | 4 |
| 24 | Khalidon 7º 8 | 377 | 17 9888 110 | |
| 25 | Brasa Crye | moren | 469177702 | e e |
| 26 | Assana Gaya | Association Escale | 47573780 | 8 |
| 27 | Marya don Aly Cons | bunessa Esprisa | 46 66 4304 | 3 |
| 28 | Elbou Noaw | A . Comment | 46425137 | 2/5 |
| 29 | Sidne Bahim | Assail an menofy | N8 48 30 28 | |
| 30 | Abou Ba et Abibe | on représente soudon | 46910310 | use |

| 31 | Moimo TRHORE | DIM Gownyand | 44926093 | THE |
|----|------------------------|--------------------|----------|-----|
| 32 | أ يستوالعه الداي إحيما | صناع الأمل النيرية | 41269605 | wo |
| 33 | سيدادان, سالك | جىعنى الهومث | 46303065 | 24 |
| 34 | Zinaban M/Monhered | BIT | 36356515 | 一老一 |
| 35 | | | | |

| N° | Noms et Prénoms | organisation | avac ccc et for | signatures |
|----|----------------------|--------------|-----------------|------------|
| 01 | Babo ould Ahmed | ccc | 46 55 83 87 | 10 |
| 02 | Son Dockdo | ccc | 46456323 | 5 Th |
| 03 | Moriam / Mbaye | AFCF | 44444013 | C3 |
| 04 | Hame Leye Trasa | ccc | 43064340 | 01 |
| 05 | Abamaya Fell | ASERO | 46713208 | H |
| 06 | Sidi M Barick Salech | ADL. CCC | 46903062 | 2-1 |
| 07 | nodern Ahmola | e c c | 46100515 | 7 |
| 08 | Mchared Sollo | cec | 46865112 | # |

| 09 | Munued El Glory Burren 4 | Vonouna Response | 4 G 4 2 G 4 13 - 224 68 59 sine Polisterone | -4- |
|----|--------------------------|---|--|---------|
| 10 | falimenta Dielle | president roop back | | 146 |
| 11 | Eacko Hamady Ba | Presidente Associ | In 41158343 | BHU |
| 12 | Ganni Alassane Ry | Presidente de la Care | V-7 (a) | Court |
| 13 | Patinata Ouman | a Association Nouton | 86011-11 OB | Diaz |
| 14 | ميبولة بت العثتار | الدسي الدوس السود الدسك عب والفقود والاس | 28414544 | - And - |
| 15 | Danda Foure | ana colu | 46598433 C | - Junis |
| 16 | Fara MBedy | Care Consent | 22295283 | ently- |
| 17 | Faton Greye | See develoment | 46407535 | 3 |
| 18 | Sinta Handin Wood | Penne Eco City | | Aug, |
| 19 | Mandiaye Ndiaye | LIGP Pont Prosso | 786200136 | |

| 20 | Cheikh BITEYE | Consultant Chaf demission | +221 7764477 58 | delam |
|----|--------------------------------|------------------------------|-----------------|---------|
| 21 | Cheikh BITEYE ARmin 11- She | Cord De 1009 | 3630471 | (ho (a) |
| 22 | 11 | | | |
| 23 | | | | |
| 24 | | | | |
| 25 | | | | |
| 26 | | | | |
| 27 | | | | |
| 28 | | | | |
| 29 | | | | 4 |
| 30 | | | | |

Annexe 12 : Compte rendu de la réunion de restitution du rapport provisoire tenu le 18 mai 2021 à la Mairie de Rosso Sénégal

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai s'est tenue à Rosso Sénégal une réunion de la restitution du rapport provisoire du PGAT

Etaient présents (voir la feuille de présence)

Prévue à dix heures, la rencontre a démarré à onze heures vingt minutes sous la direction de l'adjoint au projet de Dagana. Après les remerciements et les prières l'adjoint au projet de Dagana est revenu, sur l'importance du PGAT. Il a félicité le consultant pour le bon travail fourni dans le rapport provisoire. Le caractère provisoire du rapport doit nous pousser dira-t-il à donner nos remarques et suggestions pour l'améliorer. Le maire de Rosso, hôte de la réunion qui s'est tenue dans son hôtel de ville souhaitera la bienvenue à tout le monde avant de remercier l'UGP et le consultant pour le travail accompli. Le consultant prendra la parole, par la suite, après un tour de table pour les présentations. Le contenu de sa présentation en power point fera l'économie du rapport provisoire pour environ un temps de 30 mn.

Après la présentation du résumé, les participants ci-dessous ont pris la parole pour apporter leurs contributions. Il s'agit de :

Les discussions lors de ces prises de parole peuvent être résumées en ces points :

- L'importance d'un PGAT pour les populations et autorités territoriales
- La tenue en compte de la plupart des préoccupations des parties prenantes lors des premières rencontres avec le consultant
- La nécessité d'aller plus en profondeur dans les propositions du consultant
- La nécessité de mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes
- La nécessité de mener des sensibilisations sur les MST et des maladies hydriques
- L'affirment des dispositions réglementaires en rapport avec les obstacles juridiques éventuelles
- La question de la sécurité et du renforcement des moyens d'action des forces de police des frontières et de la gendarmerie
- L'importance de la proposition du consultant sur le recrutement de relais communautaires à impliquer dans la sensibilisation
- La nécessité d'apprendre des autres projets de la zone, comme le projet du barrage de Manantali, de diamant et de leurs conséquences néfastes.
- La crainte du chiffre quatre mille chercheurs d'emploi pour une petite ville
- L'importance de l'implication des populations dans la sécurité qui ne devrait pas être laissée exclusivement aux mains des forces de l'ordre
- L'importance de bien tenir compte d'éventuelles dégradations de mœurs comme le souligne le consultant et de préparer les parents à y faire face
- L'importance des infrastructures connexes pour certains villages qui demandent la construction de bretelles pour permettre le déplacement difficile durant l'hivernage;
- L'expérience de Rosso Sénégal dans l'accueil de nombre important de personnes durant les grandes fêtes religieuses comme le gamou de Nimzath, la tabaski ou le grand magal de Touba;

- La problématique de l'indemnisation des restaurateurs parmi lesquels seuls une dizaine est pris en compte sur la soixantaine d'acteurs existant à Rosso Sénégal;
- Le souhait des représentants des autres villes comme Ross Béthio de voir le rayon de 20km proposé par le consultant élargi à tout le département de Dagana et d'impliquer les parties prenantes dans le CLARMONQ de façon inclusive, transparente, démocratique et durable
- L'importance de tenir compte de la durée des travaux de trente mois qui coïncidera avec trois saisons de pluies avec des difficultés encore plus accentuées et qui doivent être mieux anticipées
- L'importance d'impliquer la case culturelle de citoyenneté et du bon voisinage entre la Mauritanie et le Sénégal dans les activités de sensibilisation ;
- La nécessité de connaître le quota de travailleurs à fournir pour chaque pays le plus vite possible ;
- Le rappel de l'obligation, aujourd'hui, pour toute entreprise de mener une sensibilisation sur le VIH Sida à l'endroit de son personnel
- Le rappel que la RSE et les appuis institutionnels de l'entreprise à la police et à la gendarmerie restent toujours possibles
- La proposition de loger le CLARMONQ soit à la gouvernance qui serait toutefois loin de la zone ou à la préfecture de Dagana pour couvrir tout le département et qui serait peut être la meilleure option
- La nécessité pour les participants à la rencontre d'être des relais et de partager les informations tirées de la restitution du rapport provisoire
- La remarque d'une absence de points focaux pour la gestion des plaintes dans les chantiers des constructions connexes du pont.

Dans les réponses aux différentes interpellations les représentant de l'UGP et le consultant ont surtout pris note des remarques et suggestions avant de préciser que certaines des préoccupations des acteurs ne concernent pas directement le PGAT. Ils promettent, par ailleurs, d'intégrer les points qui semblent pertinents dans le rapport final avec une plus grande précision et d'affiner l'analyse des données pour plus de détails.

Quelques réponses ont été données par rapport au PGAT et qui peuvent être ainsi récapitulées

- Pour éviter l'encombrement des routes de Rosso, un pont provisoire est prévu par l'entreprise pour le déplacement de ses engins et autres véhicules
- ➤ Une précision sur le chiffre 4000 potentiels demandeurs d'emploi qui viendraient des deux pays et pas seulement du Sénégal comme le craignaient certains
- ➤ Deux ONG ont été recrutées pour la sensibilisation durant toute la durée des travaux. Il s'agit de Eau vive au Sénégal et Solidarité, Développement durable en Mauritanie. Elles se chargeront de mener des actions à l'endroit des populations des deux pays
- L'importance de la formation des jeunes avant le démarrage du chantier
- Le choix de la base vie n'est pas encore été fait par l'entreprise mais dans tous les cas elle est obligée d'ouvrir un établissement au Sénégal et en Mauritanie si elle veut employer des ressortissants de ces deux pays.

Le consultant a de sa part donné des garanties pour intégrer certaines des remarques dans le rapport final, notamment la question de l'élargissement du rayon de 20km à tout le département de Dagana. Il apportera aussi des précisions à l'issu du contact avec l'entreprise pour certains éclaircissements.

La rencontre prendra fin vers 14h 50mn par une précision de l'adjoint au préfet de Dagana sur la nécessité de renforcer les équipements et les effectifs des forces de sécurité dans le respect de la liberté individuelle et collective des citoyens pour éviter des abus de tout genre et de tout bord.

Annexe 13 : Compte rendu de la réunion de restitution du rapport provisoire tenu le 19 mai à la Mairie de Rosso Mauritanie

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mai s'est tenue à Rosso Mauritanie une réunion de restitution du rapport provisoire du PGAT à la Mairie de Rooso Mauritanie avec la société civile, les associations et les ONG.

Etaient présent (voir la feuille de présence)

la rencontre a démarré à 13 heures dix minutes dans la salle de délibération de la commune.

Les orateurs ont touné leurs interventions autour des thématiques suivantes :

- Lister les profils de postes à recruter afin que les jeunes puissent se préparer
- Créer des registres pour enregistrer les entrées et les sorties dans les lieux accueillant du public
- Sensibiliser la population sur les impacts négatifs liés à l'afflux des populations
- Utiliser les associations locales pour les campagnes de senbilisation
- Délimiter les attributions du CLARMONQ dans les limites communales ou départementales
- Surveiller l'inflation surtout dans la location des maisons
- Utiliser le Comité Local de Bon Voisinage pour les sensibilisations
- Appuyer la Mairie de Rosso pour création d'espaces touristiques le long du fleuve et ainsi lutter par la même occasion contre les typhas
- Veiller à la sécurité du chantier
- Augmenter le budget prévu
- Renforcer les capacités municipales

Répondant aux interventions, le consultant a expliqué qu'il appartient à l'entreprise de rendre public au moment opportun le profil des postes à recruter. Il a précisé que ce qui est contenu dans le présent rapport pour l'emploi est une série de recommandations mais il est du ressort de l'UGP en coordination avec l'entreprise de sa mise en œuvre.

Concernant la délimitation du CLARMONQ dans les limites communales, que le critère d'un rayon kilométrique tel que défini semble être plus équitable que les limites communales car parfois, un village peut être très loin de la zone du projet et être dans les limites communales alors qu'un village peut être proche et appartenir à une autre commune.

Les responsables de l'UGP ont rappelé que le projet en question est un projet de construction de pont avant tout et ne saurait réglé tous les problèmes de la ville. Même s'il y'a des composantes annexes au projet, l'objectif principal reste la construction du pont afin de faciliter la mobilité entre la Mauritanie et le Sénégal.

Sur le volet sensibilisation, ils ont déclaré que même en dehors du PGAT, le projet a déjà prévu des campagnes de sensibilisation sur plusieurs thématiques notamment les MST et autres et a même déjà recruté un groupement composé d'une ONG mauritanienne et d'une ONG sénégalaise et qu'il sera demandé à ce groupement de s'appuyer sur les associations locales.

L'idée de la mise en place de relais communautaires a bien été appréciée par les responsables de l'UGP et les orateurs qui se sont félicités de cette initiative qui pourra aider à identifier les comportements illicites et autres.

Le consultant a mis en garde contre toute tentative d'abus de la part de ces relais communautaires qui devront être formés et que leur mission soit clairement défini car il ne s'agit que d'un dispositif d'appui qui n'a ni pouvoir de police ni pouvoir de répression.

Enfin, les orateurs se sont réjouis de la qualité du rapport provisoire qu'ils jugent satisfaisants et qui permet d'anticiper sur les futurs problèmes s'il est mis en œuvre correctement.

Le Président de la séance a ensuite remercié l'ensemble des participants et a déclaré clos la séance à 16 h 10.

Annexe 14 : Questionnaire complémentaire adressé à l'Entreprise

- 1) Allez-vous construire une base vie à Rosso Mauritanie et une autre à Rosso Sénégal ou bien vous allez construire une seule base vie ? Ou à Rosso Sénégal ou à Rosso Mauritanie ?
- 2) Allez-vous loger tous vos 700 travailleurs ou bien seulement le personnel expatrié ou cadre sera logé ?
- 3) Avez-vous prévu un service de restauration pour tous vos 700 employés ?
- 4) Pour votre base vie, allez-vous construire des logements ou vous allez mettre des containers déplaçables à la fin du chantier ?
- 5) Pour vos bureaux de chantier, allez-vous vous installer aussi bien à Rosso Sénégal et à Rosso Mauritanie ou vous allez installer vos bureaux dans une seule de ces villes ? Si oui, dans quelle ville allez-vous installer vos bureaux ?
- 6) Combien de personnes vous avez prévu de recruter pour la base vie (entretien, maintenance, infirmerie, restauration, etc...) pour la base vie ?
- 7) Pouvez-vous donner plus de détail des profils des 500 ouvriers que vous avez prévu de recruter (chauffeurs, gardiens, manutentionnaires, femmes de ménage, etc....)
- 8) Avez-vous prévu de donner des contrats de sous-traitrance aux entreprises locales ? Si oui, dans quel domaine (par exemple restauration ou entretien des locaux ou gardiennage, etc...)
- 9) Est-ce que vous confirmez toujours que le nombre de travailleurs pour le chantier est de 700 personnes ?

Annexe 15 : Feuilles de présence aux réunions de restitution

| DI A MANKH Some Prefer Will Some Prefer AT 52 90731 Diombang Some Prefer War A To 52 90731 Diombang Some Presching Home Adj. Som prefer AT 52 90731 Diombang Some Presching Home Adj. Som prefer AT 52 90731 Diombang Some Principles Adj. S | N° | PRENOMS | NOMS | STRUCTURES | FONCTIONS | CONTACTS | EMARGEMENT |
|--|----|-----------------------|----------|-----------------------|---------------------|--------------|------------|
| DIAMANKH Solo Petribudia Sono Preflet #7 52 30731 Diambana Sono Preflet #7 52 30731 | 01 | Alubert Louges Ritano | FAYE | ProPorture Dogo. | Adiaid-Pilat | FF 5290804 | |
| 104 Diming Toland Jely 140 KT SK Unit to Calm Cond Adject 36 20 4792 William 205 Alex Song Diop de tryet 17 20 5.5761 Alex Song Register 17 20 5.5761 Alex Standard Register 17 20 04.06 Alexander 17 20 04.06 Alexander 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 | 02 | Ousmou | DIAMANKA | San Prole in Sel | Some Prellet | 77 52 96731 | |
| 104 Atmosph Popular Jely Mototak Unit & Calin Cond Adjord 36 30 4792 Williams Color de tropet Cond Adjord 36 30 4792 Williams Color Calin Calin Color Calin Calin Color Calin Cali | 03 | Nené. | Diombana | Sous - prefectine A. | Samo Adit. Sous pre | B) 775250902 | -Mg |
| OF CHIPSELE AND GOLD PROJECT THE STATE OF TH | 04 | Atom dow To have Jely | MORTAK | Unit de Cedio | and Adject | 36304792 | while |
| OF CHIPSELE AND GOLD PROJECT THE STATE OF TH | 05 | Aly Sory | Diop | de projet | / | | PATE . |
| 10 Harris trail trail Plans Robert Representation 77-5546257 100 Harris Brigadier Pape Mount Marra Communication Brigadier 77-688477 100 Harris Robert Representation 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 | 06 | Oursey nou 0 | 1500 | Piroquier | | 71805-516 | |
| 10 Harms trail that Mais Koo Talle Experilation 77-5546257 100 Soule proper Stop Property Brigadier Pape Moura Marra Communication Brigadier 77 108 1177 10 118 1177 10 118 1177 10 118 1177 10 118 118 118 118 118 118 118 118 118 | 07 | Guman | Gerge | Roguler | | 772200406 | 3 |
| 10 Soulemane Sign Perquer 744015278 11 Onbi Sign Dias Piroquier 742426267 12 Brigadier Pape Mouse Diarra Communicariet Brigadier 774854770 13 Against Sick Imperioquiel TISS 7478787770 14 Sing B Bane Product Sprishall Sentian General 77.162.10.27 Bay 15 Wege Saye Pate Com Pate Com 77 618 97-29 | 80 | Ibrahma, | cueye | Pd codi Tengo | Pot (Jenasse | 17411-47-39 | 1 |
| 12 Brigadier Pape Mruse Diarra Communicarial Brigadier 774884770 916 13 Sadieta Brigadier Pape Mruse Diarra Communicarial Brigadier 774884770 916 14 Sua B Bane Product Sars Fall Sentiare General 77.162-10.27 Bay 15 Weye Seye Pate Com Pate Com 77 618 97-29 | 09 | | how | | Regresolations | 47-72HEXX4 | 160 |
| 12 Brigadier Pape Mouse Diarra Communication Brigadier 774854770 9113 Against Brigadier 774854770 9113 Against Brigadier 774854770 9113 Against Brigadier 774854770 9113 Against Sensitation General 774854770 9113 91729 14 | 10 | Soulephone | Digo | Perguer | | 77401-59-38 | |
| 13 Against 19 Seck Insperson 121 TISO 14 753 95 12 Seck Insperson 121 TISO 14 753 95 12 Seck Insperson 121 Secretaria General 77.162-10.27 Bay 15 Naga Several Secretaria General 77.162-10.27 Bay 15 Naga Several Com Patre Com 77 618 97-29 | 11 | Drosi Siop | Digo | Peroquier, | | 17342-62-67 | 9 |
| 14 Sug B Bare Product Soperful Senetare Generale 77,162-10.27 Bay 15 Nyes Seye Pate Com Pate Com 77 618 97-29 | | Brigadier Pape Moura | Diarra | | Brigaslier | 77485477 | eth- |
| 15 Nue Seye Pate Com Pate Com 77 618 97-29 | | 0 0 | SECK | 141 perhapatal | TTSQ | 74-459 95 42 | Seite |
| La eye Corn Lave with 17 60 5 1 | | 10. | Bane | Provident sope's Fall | Senerais General | 77162-10.27 | Bay |
| 16 Douteymane Thirdm Toomblen Countries 75528235 | 15 | 6 | Seye | Pote Com | Patre Cops | 77 6189 | 7-29 M |

| 18 | OUTDEATED | HASTAN | Zownyben | Comelta | | 1 |
|----|-----------------|----------------|-------------------|---------------|---------------|----------------|
| 19 | 7300 | KA70 | CAT | 80 | Ó | R |
| 20 | Babacar | MBody | commente Rond | adjoint Paire | 775151055 | 1 June P |
| 21 | Mandiage | Hdiage | 46P Pont Roma | C . () (1 ** | 786200135 | (PM) |
| 22 | CHEURIA | GAYES | MAIREROSK | 20850 | 773628633 | The |
| 23 | Chellah Tidiane | Diop | R delegue Frontes | Rossa | 74 537 53-10- | de |
| 24 | Sholy sory Dop | Presiden Coose | Chapmite' | Ross | 7744820 | 61 |
| 25 | BABACAR S, | ARR com | elle m | nucigal | 776540 | 1946 |
| 26 | | | | U | | |
| 27 | | | | | | |
| 28 | | | | | | |
| 29 | | | | | | |
| 30 | | | | | | |
| 32 | | | | | | |
| 33 | | | | | | |
| 34 | | | | | | |
| 35 | | | | | | |
| 36 | | | | | | Manual Indiana |
| 37 | | | | | | |
| 38 | | | | | | |
| 39 | | | | | | |
| 40 | | | | | | |

JOURNEE DE RESTITUTION DE L'ETUDE DU PGAT (Plan de Gestion de l'Afflux des Travailleurs) Dans le cadre du projet de construction du pont de Rosso

FEUILLE DE PRESENCE DU 19 MAI 2021 SALLE DE DELIBERATION MAIRIE DE ROSSO MAURITANIE

| N° | PRENOMS | NOMS | STRUCTURES | FONCTIONS | CONTACTS | EMARGEMENT |
|----|----------------------|----------|------------------|------------------|---------------|------------|
| 01 | Moliamed | 3040 | ASC nHISTONIA | 36 | 47586545 | ee) |
| 02 | El ghotob oumar | ~6'bodi | BIT | Ordine polyvale | +46586269 | d'i |
| 03 | Baba a Dhusul | C.C.C | CCC | 110 | 11655 8882 | H |
| 04 | Sich Orba | | | | 46865185 | E- |
| 05 | ما (الله ولا بعقو | 00. | 3: 14 की । विकास | Tole and | HH10 16 46 | 4 |
| 06 | South moned Vale | Valle | Jrg ROSSOT | PRZighte | 48263735 | for all |
| 07 | Manameden idonmon | idoumou | honda | porgodonte | 38757167 | 000 |
| 08 | Hassen Adama comera | can ale | A. N. J. R | Rosadone | 32 6600 26 | Cule |
| 09 | Seydon Og on San Jan | Sambou | BIT | Stagiane | 211384492 | 3- |
| 10 | Khahiday | 1121 89 | BUT | Stagiste | 47 93 88 40 | 314 |
| 11 | Zetnabou & Mayand | .3 | BIT | Stadiere - | 36356515 | 74 |
| 12 | Moaye | Mary. | Shuto Ross | Information | 41-80 5393 | not the |
| 13 | Seyclou Abdoulaus | Noleneo | NET | coule leun house | 46910 910 | 7 |
| 14 | Fhmone 0 | Agjeid | ingenieur | ingenieur cenie | 4444 0001 | satis |
| 15 | Cheikh a Li | Fall | Medini 1 EMERG | | + 49-40,07,00 | elul: |
| 16 | Assanse Pathé | Course | Mairie | Consillar hung | 46401159 | do. |
| 17 | Aga toullanday | I me dan | Singidinal | PRZidnte | 11269405 | our, |

| | 2.2 | No ode | 000 | - 4645000 | |
|----|---------------------------|--------------|-----------------|--------------------------------|---|
| 18 | ALL MEDIDELL | Ofor Bile | A-7-V-D | Pregule 49575120 All | - |
| 19 | Ami Misaure 10 | 10 | 0 120 | 1 2003 ELEN | + |
| 20 | 1 18 suil | = () = 10 h | 1-1 0255 | AD1 46969062 | |
| 21 | Siditizanech | o Lossallih | ADMS | U6440077 | - |
| 22 | 8-37 00-3126 6 6 | 0., | A1 1B. Paluduam | Braident 46426413-22416855 | - |
| 23 | Moligned & Gliely Bassing | 34 JE 10 | ADERD | Prevident 46713208 | - |
| 24 | Abdoulage Tall | Moim a | Mairie | 8TA 44016093 - Th | |
| 25 | TRAORE | Naw | A.R.G | Membre 46425137 | _ |
| 26 | Elbou Noaw | 1 | du ccc | 46765112 Thuw | |
| 27 | Mohamed Sakho | meuse | au cc | OHS Sada Ub THE SALES | |
| 28 | Danda Coure | menitre | Zon Han | Consultant +1552825 | |
| 29 | Souloumane | Pitor | Zoonplan | Consultant 644 +738 | |
| 30 | Cherth | LACKAN | Joen Hen | Cunilar 6447798 | _ |
| 31 | OUTDATORO | Mdiage | UCA Port Ross | n 2n vionnementalis 786206135 | |
| 32 | Mandiage | 2 0-0 | ON G | ON 6 AGD 49.33.338 | - |
| 33 | Fall | Garmi | ONG | Residente collete 46523851 Com | |
| 34 | ly of | late maly | (act) forlet is | 12 peridente 41260125 | |
| 35 | Stallo Trans | Jan | · AFCF | Manthene 49064940 Dist | , |
| 36 | Mame leve trade | Dia gre | H.P. T. | P des jeune 3 + 12 300 | _ |
| 37 | HSS TIN CHORDS | War Red | Kr carving deve | 4600 (33) 46 40 13 | _ |
| 38 | 01100 | God . | Haire RNS | Representations 40 | |
| 39 | 0.71 | France | AXM | trematore 1433 2850 | |
| 40 | Morama | 11000 | 0 | | |

FEUILLE DE PRESENCE DU 19 MAI 2021 SALLE DE DELIBERATION MAIRIE DE ROSSO MAURITANIE

| N° | PRENOMS | NOMS | STRUCTURES | FONCTIONS | CONTACTS | EMARGEMENT |
|------|-------------------------|------------------|------------------|---------------------|------------|--|
| 01 | Bowleymane. | THIAM | ZoomPlan | Consultant | 775528235 | 120 |
| 02 | Cherkh | BITEYE | ZoomPlan | Consultant | 776447798 | Charlet |
| 03 | Outspace | 1+A SOAN | ZonPlan | Consultant | 776649798 | |
| 04 | Mandiaye | Hdiaye | UGP Pont Rosso | Environne mentalite | 786200135 | 100 |
| 05 | oumai | Bal | U828 | DiReclee | 30767676 | 1 Po |
| 06 | DULD DEIH | El Housson | e GARLENI | e CDI GET | 46462369 | 23.15 |
| 07 | El yezid Moulaye Keli | 1 Conseller Wall | wilaya terava | Conseiller | 43718869 | 4k |
| 08 | Abal Hades 9 Junt | Halsen Dolo | Des 6 / 16/2 | Lhles | 4/4/8/1103 | The state of the s |
| 09 | Namadon Into Ra | Dra, | inspedior de vay | Carto de Trov | 46474123 | year) |
| 10 | Ahmed of Sidi, | Ahned | InspectionTrail | Inspecteur | 44448506 | 1 |
| 11,7 | The reduce 12 yel | Moore | UGP (| rolld, | 36304799 | Chat |
| 12 | Che day jugare, Nel MAD | Elto Cen Sia | D-ASTRAS | dereden ray | 4445751 | 4 |
| 13 | Ned Vall o Ted Mhowo | nd | Wille Truss | w. Moussaid | 114481101 | J O |
| 14 | Soulegnane | THIAM | Zoomplan | Committent | 775528235 | -000 |
| 15 | | | | | 1. | |
| 16 | CDT Alaly Sey dinach | Gendam | vendormer | rol | 34395100 | M |
| 17 | ,, , | | | | | |